



# RÉFUGIÉ.ES LGBTI

lesbiennes, gays, bisexuel.les, transgenres et intersexes

---

**GUIDE PRATIQUE POUR UN ACCUEIL  
INCLUSIF ET ÉGALITAIRE**



# RÉFUGIÉ.ES LGBTI

lesbiennes, gays, bisexuel.les, transgenres et intersexes

## GUIDE PRATIQUE POUR UN ACCUEIL INCLUSIF ET ÉGALITAIRE

Alors que le nombre de demandes d'asile déposées pour des motifs d'orientation sexuelle et/ou d'identité de genre est en augmentation, les réfugié.es LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuel.les, transgenres et intersexes) restent largement invisibles au sein des dispositifs d'accueil institutionnels et associatifs. Parallèlement, les acteurs en charge de leur accueil et de leur accompagnement peinent à répondre de façon adaptée aux besoins spécifiques de ce groupe, qu'ils n'arrivent souvent pas à identifier.

Afin de comprendre et de combattre les mécanismes d'invisibilisation et de marginalisation des réfugié.es LGBTI, le **projet Asile LGBT Genève** de la Coordination asile.ge a mis en place un ensemble d'outils dont cette brochure fait partie.

Elle a pour objectif principal de développer **la prise de conscience, les connaissances et les compétences sur les vulnérabilités particulières des personnes LGBTI en situation de migration forcée.**

Elle s'adresse prioritairement aux professionnel.les de l'asile, ainsi qu'à toutes les personnes travaillant avec des réfugié.es. Elle s'adresse également aux personnes travaillant dans les associations LGBTI, afin de favoriser l'inclusion des réfugié.es dans les communautés LGBTI locales; ainsi qu'à toute personne intéressée.

Cette brochure propose à la fois des **contenus théoriques** visant à enrichir la compréhension des questions LGBTI et des réalités qu'elles recouvrent en situation de migration forcée, et des **outils pratiques** visant à apporter des réponses aux situations concrètes susceptibles d'être rencontrées au quotidien.

La première partie de ce document définit le **vocabulaire et les concepts** liés à l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ainsi que le **cadre légal** suisse et international afférent à la diversité sexuelle

et de genre, et en particulier le traitement de ces questions dans le droit d'asile. Un chapitre est consacré aux **spécificités des parcours des personnes LGBTI en situation de migration forcée**.

La deuxième partie développe les **principaux enjeux liés à l'accueil et l'accompagnement des réfugié.es LGBTI par les acteurs de terrain**. Structurés selon les divers contextes d'intervention – accueil, suivi individuel, contexte collectif, entre collègues – les différents chapitres développent les principales spécificités de ces prises en charge, les principales difficultés rencontrées par les professionnel.les et les réfugié.es, et propose des outils, bonnes pratiques ainsi que des recommandations et axes d'intervention concrets.

Enfin, vous trouverez à la fin de ce document, **la liste des ressources** genevoises sur les questions LGBTI et un **glossaire du vocabulaire** courant lié à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans les langues majoritairement parlées par les réfugié.es à Genève: anglais, tigrinya, arabe, espagnol, portugais et farsi.

Élaborée à partir des expériences des réfugié.es LGBTI et des acteurs associatifs genevois.es, cette brochure colle à leurs expériences et à leurs missions et réalités de terrain. Son contenu est toutefois une base de travail largement généralisable et adaptable à un cadre d'action plus large, et nous espérons que cette brochure sera utile à **l'ensemble des acteurs engagés sur cette question**, à Genève, en Suisse, comme ailleurs.

Nous vous souhaitons bonne lecture.

L'équipe Asile LGBT Genève  
lgbt@asile.ch

# TABLE DES MATIÈRES

---

## I. DE QUOI PARLE-T-ON ?

<b>A. VOCABULAIRE ET DÉFINITIONS</b>	5
<b>B. CADRE LÉGAL</b>	10
<b>C. PARCOURS DES PERSONNES LGBTI EN QUÊTE DE PROTECTION</b>	12
Spécificités des persécutions liées à l'OSIG	
Un besoin de protection internationale mieux reconnu mais non garanti	
Une identité taboue et dangereuse	
Persistance des risques de violences liées à l'OSIG dans les pays d'arrivée	
L'invisibilité : une stratégie de protection aux conséquences néfastes	

## II. EN TANT QU'ACTEUR DE TERRAIN, QUE FAIRE ?

<b>A. GARANTIR UN ACCUEIL SÛR, RESPECTUEUX ET ÉGALITAIRE</b>	18
Ne pas se fier aux apparences et questionner ses propres préjugés	
Prendre conscience des stigmatisations basées sur l'OSIG	
Questionner ses comportements pour éviter toute discrimination	
<b>RECOMMANDATIONS</b>	21
<b>B. FACILITER LE COMING-OUT POUR PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ</b>	24
Comprendre les enjeux du (non) coming-out	
Multiplier les signes d'ouverture sur les questions d'OSIG	
Ouvrir un espace de parole	
Garantir la confidentialité	
Les difficultés du recours à un.e interprète	
Orienter vers les ressources LGBTI	
<b>RECOMMANDATIONS</b>	30
Cas particulier : La santé	32
Cas particulier : la défense juridique	35

<b>C. PRÉVENIR LES VIOLENCES ET PROMOUVOIR LE VIVRE-ENSEMBLE ET L'ÉGALITÉ DES DROITS POUR TOUTES</b>	41
Reconnaître les risques de violence et agir pour les diminuer	
Réagir à toutes les formes de violences	
Promouvoir le vivre-ensemble	
<b>RECOMMANDATIONS</b>	45
<b>D. ENTRE COLLÈGUES</b>	47
<b>RECOMMANDATIONS: récapitulatif</b>	48
<b>RESSOURCES LGBTI GENEVOISES ET ROMANDES</b>	50
<b>LES MOTS POUR LE DIRE</b>	52
<b>INDEX</b>	58

### LÉGENDES



ressources



outils



bonnes pratiques



mauvaises pratiques

# I. DE QUOI PARLE-T-ON ?

## A. VOCABULAIRE ET DÉFINITIONS

**réfugié.e**: au sens de la Convention de 1951 et de la pratique du UNHCR, une personne est réfugiée dès le moment où elle fuit son pays, indépendamment de la reconnaissance ultérieure de ce statut

**LGBTI**: lesbiennes, gays, bisexuel.les, transgenres, intersexes

**OSIG**: orientation sexuelle et/ou identité de genre

**Le sexe biologique** recouvre l'ensemble des caractéristiques sexuelles physiques à partir desquelles sont différenciés les corps masculins et féminins : les chromosomes, les gonades, les taux d'hormones, les organes génitaux et certains aspects de la morphologie. On parle de niveaux de sexuation. L'ensemble créé par ces niveaux de sexuation est propre à chaque personne.

Chez certaines personnes, ces différents niveaux de sexuation ne permettent pas une catégorisation conventionnelle stricte en tant que mâle ou femelle. On dit qu'elles sont **intersexes**.

La plupart du temps, les personnes sont déclarées intersexes car elles naissent avec des organes génitaux externes ambigus. D'autres le découvrent à l'âge adulte, lors d'examen médicaux.

En fait, n'étant souvent pas au courant de nos taux d'hormones ou de notre formule chromosomique, la plupart d'entre nous ne connaît finalement pas ses différents niveaux de sexuation, et donc son sexe biologique.

Ce qui est déterminant pour notre identité est plutôt **le genre**, c'est-à-dire la catégorie dans laquelle une personne a été placée légalement et socialement à sa naissance (après observation de ses organes génitaux externes) et qui oriente les attentes de son entourage envers elle.

En Suisse, l'État ne reconnaît que deux genres : homme ou femme, mais certains pays comme l'Allemagne, l'Australie, le Népal ou l'Inde reconnaissent un « 3<sup>e</sup> genre » ou encore n'obligent pas à choisir entre femme et homme.

Ce genre assigné à la naissance peut correspondre ou non à l'**identité de genre** de la personne, c'est-à-dire au sentiment profond que chacun.e a d'être un homme ou une femme, entre les deux ou ni l'un.e ni l'autre.

Si l'identité de genre d'une personne correspond au genre qui lui a été assigné à la naissance, cette personne est **cisgenre**.

Si l'identité de genre d'une personne ne correspond pas au genre qui lui a été assigné à la naissance, cette personne se définit comme **transgenre** ou trans\*. On parle de **transidentité**. Cela peut être la conviction d'appartenir à un autre genre, à deux genres ou à aucun genre.

**L'expression de genre** est la manière dont une personne extériorise son identité de genre, à travers son comportement et son apparence physique : habillement, coiffure, maquillage, langage corporel, voix, etc.

**Le rôle de genre** renvoie, quant à lui, aux activités et comportements attendus socialement et considérés comme appropriés au genre auquel on est identifié : attitudes, traits de personnalité, métiers, activités, influence sociale, compétences, etc.

L'identité de genre parle de qui on est, alors que **l'orientation sexuelle** parle de qui on aime. Il s'agit de l'attrance émotionnelle, affective et/ou sexuelle d'une personne.

**L'homosexualité** est l'attrance pour une personne de même genre : une **lesbienne** est une femme qui est attirée par les femmes et un **gay** est un homme qui est attiré par les hommes.

La **bisexualité** est l'attrance pour une personne de même genre ou de genre différent.

**L'hétérosexualité** est l'attrance pour une personne de genre différent. Ainsi que l'on soit cisgenre ou transgenre, on peut aussi être lesbienne, gay, bi ou hétéro.



**De nombreuses personnes ne s'identifient pas à ces catégories.**

Elles peuvent par exemple partager des pratiques ou des sentiments, sans toutefois se définir elles-mêmes de cette façon.

Ceci est d'autant plus significatif dans le contexte migratoire, puisque ces termes et leur contenu narratif et symbolique (drapeau arc-en-ciel, culture «gay», etc.) ont été créés en Occident. Et même s'ils se sont largement répandus hors de ce cadre géographique, toutes les personnes concernées ne s'auto-définissent pas comme LGBTI.



Il est donc très important de **respecter l'auto-définition** que les personnes ont d'elles-mêmes et de ne pas leur imposer des catégories qui font sens pour nous, pas pour elles.



On ne parle souvent d'orientation sexuelle et d'identité de genre que pour aborder les expériences des personnes LGBTI. Pourtant, **nous avons toutes et tous une orientation sexuelle et une identité de genre**, même si sa conformité à la norme sociale dominante nous évite de devoir la nommer.



## L'intersexuation

Les personnes intersexes restent aujourd'hui **encore largement invisibles**. Dans le cadre de ce travail, pratiquement aucune information n'a pu être recueillie sur les situations de réfugié.es intersexes.

Pourtant, le nombre de personnes concernées est loin d'être marginal. Une étude de la Haute autorité de santé française de 2009 estime que cela concernerait **2% des naissances** (soit 100 naissances par an à Genève, 1700 dans toute la Suisse).

Mais malgré ces chiffres importants, le travail des associations militantes, et des travaux scientifiques récents qui démontrent l'impossibilité de définir deux sexes distincts sur des critères biologiques, l'intersexuation reste un sujet complètement absent dans l'espace public, avec pour conséquences, dans des sociétés où la binarité des sexes est la règle, **l'exposition à des stigmatisations et discriminations** extrêmement fortes pour les personnes concernées.

La pratique, jusqu'à récemment, en Suisse comme dans de nombreux pays, était de «**corriger**» **cette ambiguïté sexuelle** dès la petite enfance: les nouveaux/elles-nés étaient assigné.es garçons ou filles, sur la base de critères anatomiques déterminés par les médecins, puis «transformé.es» pour faire correspondre leur morphologie à ce genre imposé. Ces opérations des organes génitaux, complexes, lourdes, durant toute l'enfance, laissaient des séquelles extrêmement importantes, sur le plan physique comme psychologique.

Les associations de personnes intersexes continuent de dénoncer ces **violences mutilatoires**, ayant pour unique légitimation la normalisation des corps et ne se basant absolument pas sur la santé ou le bien-être des personnes concernées. Elles demandent la mise en place d'une politique non invasive, qui laisse à chaque individu la liberté de se définir soi-même. Le Comité des droits de l'enfant et le Comité contre la torture de l'ONU reconnaissent et dénoncent également ces pratiques médicales comme des atteintes au droit à l'autodétermination.

Certaines personnes intersexes **s'identifient** comme homme ou comme femme, tandis que d'autres se considèrent en dehors de la bicatégorisation courante.



**Cette auto-identification doit absolument être respectée. Demandez simplement à la personne comment elle souhaite que vous vous adressiez à elle et suivez ses indications.**

## La transidentité

**Une femme trans\*** est une personne qui se sent femme et qui a été assignée comme homme à la naissance. Le pronom qu'il convient d'utiliser est «elle».

**Un homme trans\*** est une personne qui se sent homme et qui a été assignée femme à la naissance. Le pronom qu'il convient d'utiliser est «il».

Certaines personnes ne se sentent ni homme ni femme, mais dans un intermédiaire ou hors de ces catégories. On parle de **personnes non-binaires**.



**N'hésitez pas à demander simplement à la personne quel prénom et quel pronom elle souhaite que vous utilisiez et veillez à respecter cette auto-détermination.**

Les personnes trans\* souhaitent parfois entreprendre une **transition physique et sociale** (traitement hormonal et/ou recours à la chirurgie notamment). Chaque transition est un chemin dont les étapes sont personnelles et propres à chacun.e. Ainsi, toutes les personnes trans\* ne souhaitent pas, par exemple, recourir à la chirurgie ou changer leur état civil.

Quelles que soient leurs décisions, toutes ont le **droit de vivre conformément à l'identité qui est la leur** et à être reconnues et acceptées comme telles. Par exemple, un homme trans\* a le droit de porter des vêtements masculins, de se faire appeler «Monsieur», de recevoir son courrier adressé avec «Monsieur» ou d'utiliser les toilettes pour hommes, si c'est ce qu'il souhaite. Ce droit existe même sans changement de nom ou de sexe officiel, sans prise d'hormones et sans opération chirurgicale.

En Suisse, il est possible de **changer officiellement de prénom et de sexe**, à l'état civil. Même sans changement de nom officiel, il est possible d'**utiliser un prénom d'usage**.

Il n'est obligatoire d'utiliser son prénom officiel que dans ses rapports avec l'autorité (papiers d'identité, permis d'établissement, etc.). Pour le reste, une personne trans\* (comme une personne cisgenre d'ailleurs) peut librement adopter et s'identifier sous le prénom de son choix. Les parties privées sont tenues d'accepter ce prénom d'usage, qui peut donc figurer sur son abonnement de bus, son compte bancaire, son bail de location, sa carte d'assurance-maladie, etc.

**Dans l'accompagnement des personnes réfugié.es**, les relations officielles avec l'autorité sont le seul domaine où l'identité officielle des personnes trans\* doit être utilisée. Pour tout le reste – accompagnement social, médical, etc. – le prénom d'usage souhaité peut et doit être utilisé, seul, sans mention du prénom officiel, dans la garantie du respect de la personne.



La révélation à un tiers de la transidentité d'une personne résultant de l'utilisation de son prénom officiel par une partie privée est une violation des droits de la personnalité au regard du Code civil suisse.



Dans les rapports avec l'autorité où l'identité officielle doit être mentionnée (dans le champ juridique en particulier), il convient néanmoins de référer à la personne, également et prioritairement, sous son genre et prénom choisis.

Par exemple pour un recours juridique d'une femme trans\* (enregistrée officiellement sous une identité masculine), il convient d'écrire: Mme Martine (Pierre) Faucherre, née le..., la mandante, etc.



A Genève, **le groupe trans\* de l'association 360** propose un espace de rencontre, de discussion et de soutien aux personnes trans\*. Elle propose également un service juridique qui peut accompagner les personnes dans leurs multiples démarches légales, liées à leurs demandes d'asile et/ou à leur changement de prénom ou de sexe, etc.



La faïtière suisse **Transgender Network Switzerland** propose également une permanence juridique spécialisée et accompagne les personnes réfugiées.



## B. CADRE LÉGAL

### PROTECTION LÉGALE DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE ET DE GENRE

#### au niveau international

La *Déclaration des Nations unies relative à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre* (2008) affirme « le principe de non-discrimination qui exige que les Droits de l'Homme s'appliquent de la même manière à chaque être humain, indépendamment de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre ».

Les *Principes de Jogjakarta* (2007) définissent le cadre de protection des Droits de l'Homme applicable en matière de diversité sexuelle et de genre : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Les êtres humains de toutes orientations sexuelles et identités de genre peuvent se prévaloir d'une pleine jouissance de tous les droits humains. [...] L'orientation sexuelle et l'identité de genre, définies par chacun personnellement, font partie intégrante de sa personnalité et sont l'un des aspects les plus fondamentaux de l'autodétermination, de la dignité et de la liberté. »

#### en Suisse

Le *Code Pénal suisse article 261bis* (en discussion dans les chambres fédérales) interdit les incitations à la haine ou la propagation d'une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les personnes sur la base de leur OSIG.

Le *Code civil suisse article 28* protège une personne LGBTI d'insultes ou d'agressions à travers la protection de la personnalité et le respect de la sphère privée.

#### à Genève

La *Constitution genevoise, article 15.2* : Égalité : « Nul.le ne doit subir de discrimination du fait notamment [...] de son orientation sexuelle. »

La *Motion 2304 du Grand Conseil* (à l'étude) invite les entreprises sous-traitantes ou les associations ou fondations ayant des contrats de prestation avec l'État à se doter d'un véritable plan d'action en matière de prévention des discriminations liées à l'OSIG.



## DIVERSITÉ SEXUELLE ET DE GENRE ET DROIT D'ASILE

### au niveau international

*Principes de Jogjakarta, n° 23:* «Le droit de demander l'asile: Devant la persécution, y compris la persécution liée à l'OSIG, toute personne a le droit de demander l'asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. Aucun État ne renverra, n'expulsera, ni n'extradera une personne vers un autre État où elle craint avec raison d'être soumise à la torture, à la persécution ou à toute autre forme de traitement ou de peine cruels, inhumains ou dégradants, en raison de son orientation sexuelle ou identité de genre.»

*Principes directeurs sur la protection internationale du UNHCR n°9, Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre:* «Une analyse correcte visant à déterminer si un demandeur LGBTI est un réfugié en vertu de la Convention de 1951 doit partir du principe que les demandeurs ont le droit de vivre en société avec l'identité qui est la leur et qu'ils n'ont pas à la cacher. [...] L'obligation de dissimuler son orientation sexuelle et/ou son identité de genre peut aussi générer d'importants préjudices psychologiques et autres. Les attitudes, les normes et les valeurs discriminatoires et désapprobatrices peuvent avoir de graves effets sur la santé mentale et physique des personnes LGBTI et peut dans certains cas aboutir à une situation intolérable équivalant à une persécution.»

### dans l'Union Européenne

*La Directive Qualification (2011/95/EU)*, qui définit les critères européens de protection internationale, ne mentionne pas expressément l'OSIG comme motif de persécution, mais comme critère d'appartenance à un groupe social spécifique (Article 10). *La Directive sur les Conditions de Réception (2013/33/EU)* ne mentionne par contre pas l'OSIG comme critère à prendre en compte dans les conditions d'accueil.

### en Suisse

La Loi sur l'Asile ne fait aucune mention de l'OSIG. Mais le SEM (Secrétariat d'État aux Migrations) dans son *Manuel Asile et retour, article D7 - Persécutions liées au genre* reconnaît les «victimes en raison de l'orientation sexuelle/l'identité de genre» comme un groupe social déterminé, et indique que: «L'orientation sexuelle et l'identité de genre sont des parties fondamentales de l'identité humaine, tout comme le sont les cinq caractéristiques qui constituent le fondement de la définition du réfugié: la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un certain groupe social et les opinions politiques.»

## C. PARCOURS DES PERSONNES LGBTI EN QUÊTE DE PROTECTION : DES PERSÉCUTIONS DANS LE PAYS D'ORIGINE À L'ISOLEMENT EN SUISSE

### SPÉCIFICITÉS DES PERSÉCUTIONS LIÉES À L'OSIG

*« J'ai 19 ans. Je suis gay, mais je ne l'ai jamais dit à personne. Je n'ai jamais été battu ou persécuté, uniquement parce que personne ne sait rien de mon orientation sexuelle. Mais ce n'est plus possible. Je n'ai fait que survivre pendant 19 ans; toute « ma vie » je me suis battu contre moi-même. Maintenant je ne veux plus « vivre ». J'habite dans une petite ville et à chaque moment de ma vie, j'ai appris que les gens comme moi étaient des « bâtards » et qu'il fallait les détruire. C'est comme ça chez moi. Je ne peux même pas décrire comme tout cela est difficile pour moi. Je suis complètement apathique et asocial. J'ai de gros problèmes psychologiques. Maintenant, je ne peux plus continuer. J'ai peur. Chaque jour je pense au suicide. J'ai essayé de construire une vie ici. Mais je n'ai plus de forces. Je suis tellement détruit. Je ne peux que fuir. Mais est ce que je pourrais trouver un abri quelque part ? » (A., originaire d'Europe de l'Est, juin 2017)*

En 2017, **les personnes LGBTI sont victimes de violences et discriminations dans leur quotidien**, dans de nombreux pays à travers le monde: agressions, viols, meurtres, arrestations arbitraires, déni des droits de réunion, d'expression et d'information, discriminations à l'accès à l'emploi, à la santé et à l'éducation, etc.

72 pays pénalisent les relations entre personnes consentantes de même sexe (dont 7 prescrivent la peine de mort), d'autres punissent expressément les orientations sexuelles et/ou identités de genre non conformes aux normes sociétales. **Cette homophobie/transphobie d'État** prend dans d'autres pays la forme de législations d'apparence neutre qui restreignent les libertés et la dignité des personnes LGBTI.

Dans de nombreux pays n'ayant pas de législation LGBTI-phobe, des violences sont perpétrées par des **acteurs non-étatiques** (famille, voisin.es, communauté, etc.), en toute impunité et sans craintes de suites légales.

### UN BESOIN DE PROTECTION INTERNATIONALE MIEUX RECONNU MAIS NON GARANTI

De plus en plus de personnes LGBTI fuient leur pays pour chercher protection ailleurs. En Suisse<sup>1</sup>, ces demandes sont **en augmentation depuis plusieurs années**. Nous ne disposons pas de statistiques précises, mais à titre de comparaison, en Belgique, ces demandes représentaient en 2014 et 2015 environ

5% des demandes totales (contre environ 2% en 2009)<sup>2</sup>. L'ONG ORAM estime que les demandes d'asile pour motifs d'OSIG représentent **entre 4 et 6% des demandes d'asile totales**.

**La pratique en matière d'asile a progressivement évolué** pour mieux prendre en compte cette réalité et aujourd'hui, une interprétation de la notion de réfugié conforme au droit international englobe les persécutions liées à l'OSIG dans la Convention relative au statut des réfugiés<sup>3</sup>.

Néanmoins, le droit suisse comme le droit international **ne mentionnent pas de motifs de persécutions expressément liés à l'OSIG**. Il reste donc d'abord nécessaire de les rattacher à un des cinq motifs de persécution reconnus juridiquement – en général l'appartenance à un certain groupe social, mais parfois l'irrespect de prescriptions religieuses ou l'expression d'une opinion politique.

De manière générale, cette relative reconnaissance des persécutions liées à l'OSIG **dans le droit peine à se traduire en acte**, et on constate que même si « la loi garantit la sécurité pour les personnes fuyant les persécutions, dans la pratique, les personnes LGBTI ne reçoivent pas la protection dont elles ont désespérément besoin »<sup>4</sup>.

## UNE IDENTITÉ TABOUE ET DANGEREUSE

De nombreuses personnes réfugiées homosexuelles, transgenres ou intersexes **ne s'identifient pas socialement et ouvertement en tant que telles** lorsqu'elles arrivent dans leur pays d'accueil.

Du fait du tabou et de l'invisibilité des questions d'OSIG, voire même de leur criminalisation dans leur pays d'origine, beaucoup de personnes LGBTI ont

<sup>1</sup> Liselotte Barzé Loosli, en charge du groupe sur les persécutions liées au genre du SEM, citée dans « L'homosexualité comme motif d'asile en Suisse », *20 Minutes*, 08.03.2014

<sup>2</sup> Chiffres fournis par le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides belge

<sup>3</sup> UNHCR, *Principes directeurs sur la protection internationale du UNHCR n°9, Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 et/ou son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés*, octobre 2012

<sup>4</sup> Michaël O'Flaherty, Directeur de l'Agence de l'UE pour les droits fondamentaux in *Safe havens needed for LGBTI people fleeing persecution*, FRA, 17 mai 2017

construit leur identité dans la solitude, la dévalorisation et le silence, et les violences verbales et physiques quand leur comportement était perçu comme non conforme aux normes sociales attendues.

Car dans le cas des personnes LGBTI – contrairement à des personnes dont l'identité minorisée serait liée à la nationalité ou la religion par exemple –, la famille ou la communauté n'offrent **aucune possibilité d'identification positive. Ni aucune protection.** Elles sont même souvent les auteurs des persécutions.

Cette absence des facteurs de protection habituels se traduit fréquemment par la **crainte** permanente d'être découvert.e, ainsi qu'un fort sentiment de **honte** lié au fait d'avoir des sentiments ou des pratiques jugées socialement « anormales ». Les personnes font ainsi l'apprentissage de la vulnérabilité, mais aussi de tactiques leur permettant de se protéger des discriminations et violences potentielles : se méfier des autres et cacher leur OSIG.

**Ces mécanismes de survie, mais aussi les traumatismes liés aux persécutions vécues ou encourues et la peur d'en subir de nouvelles ne disparaissent pas simplement après l'arrivée des personnes dans un nouveau pays.**

### **PERSISTANCE DES RISQUES DE VIOLENCES LIÉES À L'OSIG DANS LES PAYS D'ARRIVÉE**

Même après leur arrivée dans des pays « sûrs », les personnes LGBTI restent **exposées à des risques de violence liés à leur OSIG.**

*« Les réfugié.es LGBTI ont quitté leur pays pour se sentir en sécurité, pour sentir qu'il.les sont protégé.es. Si on compare avec une personne qui fuit une guerre, la personne ici peut se sentir en sécurité parce que le risque est terminé. Mais pour les LGBTI, le risque reste, les insultes, les menaces... »* (B., originaire du Moyen-Orient, 2016)

**Les conditions d'accueil** des réfugié.es et en particulier les conditions d'hébergement en logement collectif, avec des personnes provenant de sociétés ouvertement hostiles aux personnes LGBTI, voire des mêmes pays où elles ont été persécutées, **perpétuent les mises en danger** vécues dans les pays d'origine.

*« On nous demandait tout le temps quelle était la nature de notre relation à A. et moi. Il y avait quelque chose derrière ces questions. De dire qu'on était un couple, ça aurait été trop dangereux. On craignait des menaces, et peut-être même des agressions. »* (O., originaire d'Afrique du Nord, 2016)

Un rapport européen récent souligne la récurrence d'épisodes de violences LGBTI-phobes dans les centres de réception, que ce soit de la part d'autres réfugié.es, mais aussi du personnel d'accueil, du personnel de sécurité ou des services sociaux<sup>1</sup>.



Par ailleurs, même si les droits des personnes LGBTI sont relativement mieux garantis en Suisse que dans la plupart des pays d'origine des réfugié.es, l'égalité des droits y est encore loin d'être acquise, et les personnes LGBTI en général sont soumises à de **la stigmatisation, des discriminations et de la violence**.

### Les personnes LGBTI en Suisse

En 2016, la Suisse se classe 25<sup>e</sup> sur 49 pays européens avec seulement 33,15% d'égalité juridique pour les personnes LGBTI. Comme le relève le rapport sur la Suisse de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance de 2014, « d'une manière générale, la société suisse ne s'est pas encore rendu compte de l'ampleur des problèmes spécifiques auxquels les personnes LGBTI et notamment les personnes transgenres et intersexuées font face. Or, elles sont victimes de discrimination, de rejet et d'hostilité dans divers domaines », comme le travail, le logement, les contacts avec les autorités, la santé ou encore l'environnement familial, scolaire et social.

Les enquêtes récentes montrent qu'à Genève, les hommes gays et bisexuels subissent quatre fois plus d'agressions que la population masculine générale<sup>2</sup>, et qu'en Suisse romande, un tiers des femmes lesbiennes et bisexuelles a subi une forme de discrimination dans les 12 derniers mois<sup>3</sup>. Pour les personnes trans\*, les discriminations et violences subies seraient encore plus élevées que les personnes LGB. Nous n'avons pas de données pour les personnes intersexes.

<sup>1</sup> Agence de l'Union Européenne pour les droits fondamentaux, *Current migration situation in the EU: Lesbian, gay, bisexual, transgender and intersex asylum seekers*, mars 2017, disponible en ligne

<sup>2</sup> Etude « Santé gaie » – collaboration recherche-action entre Dialogai et l'Université de Zürich, 2002, enquête complétée en 2007 et 2011

<sup>3</sup> Etude « La santé des femmes qui aiment les femmes » – Fondation Profa, 2012

## L'INVISIBILITÉ : UNE STRATÉGIE DE PROTECTION AUX CONSÉQUENCES NÉFASTES...

Pour toutes ces raisons, la plupart des réfugié.es LGBTI « choisissent » donc de garder le secret sur leur identité une fois dans leur pays d'arrivée.

### ... DANS LA PROCÉDURE D'ASILE

Il est fréquent que les personnes gardent le **silence sur leurs réels motifs d'asile**, soit qu'elles n'imaginent pas pouvoir bénéficier d'une protection pour cette raison, soit qu'elles se méfient des autorités, soit qu'elles ne soient pas en capacité de révéler cela dans ce cadre pour la première fois de leur vie, etc. Ceci a évidemment des conséquences cruciales sur le déroulement de leur procédure puisque ces récits, omettant les principales raisons du départ, obèrent clairement leurs capacités d'accéder au droit à la protection.

### ... DANS L'ACCÈS AUX RESSOURCES ET AUX SERVICES

De manière générale, cette invisibilité choisie éloigne les personnes des ressources sociales, matérielles et légales dont elles ont justement besoin.

Les personnes réfugiées LGBTI préfèrent souvent s'isoler de leur environnement proche, qui est vécu comme un danger, et en particulier **de leur communauté nationale d'origine**. Se faisant, elles se coupent d'une ressource principale pour toute personne primo-arrivante (partage de conseils, expression dans sa propre langue, sentiment d'accueil et d'appartenance, accès à des ressources économiques, etc.).

Elles s'éloignent aussi des **structures dédiées à l'accueil des réfugié.es**, et donc de l'accès à certains services importants : cours de français, lieux de sociabilité, mais aussi permanences juridiques ou lieux de soins. Si elles les fréquentent, elles y restent souvent invisibles en tant que personnes LGBTI et ne bénéficient donc pas d'un accompagnement adapté à leurs besoins.

L'accès à **la communauté LGBTI locale** et à ses associations – ressources potentielles et spécifiques à ce groupe – est également difficile. Souvent, elles en ignorent l'existence et le fait qu'elles gardent le silence sur leur OSIG empêche qu'elles y soient orientées par des acteurs du réseau. Parfois, le fait d'y être vues représente un danger trop grand pour qu'elles les fréquentent.

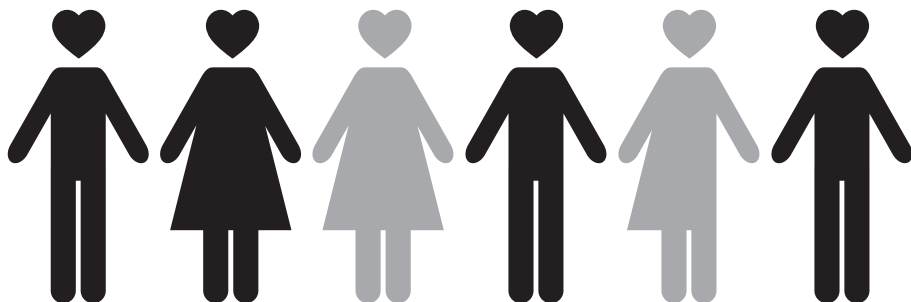
### ... SUR LE PLAN PSYCHOLOGIQUE ET SOCIAL

Ce quotidien vécu dans le mensonge et la peur constante d'être découvert.e, ainsi que l'auto-exclusion et l'isolement qui en découlent, créent et maintiennent des situations de fragilité psychique et sociale extrêmement fortes, qui renforcent encore l'insécurité objective et subjective des personnes.

Et pour les personnes qui espéraient pouvoir enfin vivre ouvertement leur OSIG dans un pays respectueux des droits des personnes LGBTI, ces situations et le fait qu'elles soient contraintes de continuer à vivre dans l'invisibilité et le silence sur leur véritable identité, s'accompagnent d'un sentiment de désespoir extrêmement fort.

*« Quand j'ai quitté mon pays, j'ai oublié comment me battre, je ne sais pas pourquoi. Je pensais que maintenant, tout allait être différent. C'est pas vraiment différent. Il y a quelques changements, mais... peu. [...] Les gens ne sont pas ouverts aux questions trans\* ici non plus. [...] Et puis j'ai perdu mon autonomie ici. Je suis dépendante de gens. Et je dois toujours attendre qu'on me dise oui ou non, tu peux, tu ne peux pas. Maintenant, j'ai envie de pleurer [sanglots]. » (S., originaire d'Amérique centrale, 2016)*

**L'articulation de facteurs de vulnérabilité liés à la fois à la migration et à l'OSIG place les réfugié.es LGBTI dans des situations spécifiques de vulnérabilités, qu'il est indispensable d'identifier et de comprendre afin de pouvoir développer un accueil inclusif et un accompagnement adapté.**



## II. EN TANT QU'ACTEUR DE TERRAIN, QUE FAIRE ?

---

### A. GARANTIR UN ACCUEIL SÛR, RESPECTUEUX ET ÉGALITAIRE

**Hamid et Hassan**, deux jeunes hommes «efféminés», se tiennent par le cou, par la main et multiplient les gestes d'affection. Sont-ils gays ? Pourquoi ? Qu'est-ce que cette information change dans vos interactions avec eux ?

**Natacha et sa fille Angela**, 8 ans, patientent dans la salle d'attente. Une femme les rejoint. Vous les recevez ; leur dossier précise qu'elles sont une famille. Qui est cette femme pour Natacha ? Sa sœur ? Sa cousine ? Sa compagne ?

### NE PAS SE FIER AUX APPARENCES ET QUESTIONNER SES PROPRES PRÉJUGÉS

L'hétérosexualité reste considérée et est présentée dans notre société comme la norme sexuelle, et donc comme le comportement convenable et naturel par défaut : on parle ainsi d'**hétéronormativité**. Même chose pour le sexe et l'identité de genre ; les personnes sont considérées comme homme ou femme (sans aucune autre identité possible) et comme rentrant dans une catégorie de genre, de façon stable, dès la naissance, par défaut : on parle de **bicatégorisation sexuée** et de **cisnormativité**.

Ces systèmes de pensée soutiennent les discriminations et violences basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. La cisnormativité amène à la **transphobie**, l'hétéronormativité à l'**homophobie** et à la **biphobie** et la bicatégorisation sexuée à des **mutilations génitales irréversibles et non choisies**.

Ils ont également pour effet de **rendre invisibles les personnes LGBTI et les familles arc-en-ciel**. On n'imagine simplement pas qu'elles puissent être présentes, sauf quand elles correspondent aux stéréotypes que l'on peut avoir « du gay », de « la lesbienne », etc.

Pourtant, on estime que le nombre de personnes LGBTI au sein de la population générale en Suisse (et dans le monde entier) est compris entre 10 à 15 %. Et que les demandes de protection pour motifs d'orientation sexuelle et/ou identité de genre (au niveau mondial) sont comprises entre 4 et 6%.

**Nous fréquentons donc évidemment des réfugié.es et des collègues LGBTI dans notre quotidien professionnel.**

**On ne peut pas « reconnaître » une personne LGBTI :** un garçon « efféminé » ou une fille « masculine » ne sont pas nécessairement homosexuel.les. Des personnes LGBTI peuvent parfaitement correspondre aux expressions de genre attendues socialement dans le cadre hétéronormé. A l'inverse, des personnes hétérosexuelles peuvent tout à fait déroger aux codes de genre. D'autant plus dans le contexte migratoire, où la féminité et la masculinité peuvent prendre d'autres formes et modes d'expression selon les sociétés d'origine.

**Il est donc important de ne pas catégoriser a priori les personnes et de proposer des prises en charge qui incluent directement toutes et tous.**

### **Les familles arc-en-ciel**

En Suisse, on estime que jusqu'à 30'000 enfants grandissent dans des familles arc-en-ciel, c'est-à-dire des familles où au moins l'un.e des parents se définit comme LGBTI. Ces enfants peuvent être né.es au sein d'une précédente relation hétérosexuelle ou au sein de couples de même sexe, adopté.es dans des contextes spécifiques, ou dans le cadre d'une famille d'accueil. Pour les parents trans\*, leur coming-out peut être antérieur ou postérieur à la fondation de la famille.

Ces familles font pleinement partie de la diversité familiale actuelle, comme les familles monoparentales, recomposées, adoptives, etc., aux côtés des familles dites nucléaires. A partir de janvier 2018, la loi permet l'adoption de l'enfant du/de la partenaire dans un couple de même sexe après 3 ans de vie commune.



A Genève, **le groupe Homoparents de l'association 360** propose un accueil spécialisé aux familles arc-en-ciel.

## **PRENDRE CONSCIENCE DES STIGMATISATIONS ET INÉGALITÉS BASÉES SUR L'OSIG**

L'homosexualité, la bisexualité, la transidentité, l'intersexuation restent des **questions encore largement méconnues et souvent stigmatisées** dans notre société. Or l'absence de discussion de ces thèmes tout comme l'absence de réflexion sur les représentations qui y sont associées favorisent des réactions de malaise et l'existence de préjugés LGBTI-phobes, et ainsi l'éventualité de comportements stigmatisants et discriminants.

Il est également possible que certains positionnements qui se veulent pourtant ouverts et non-discriminants contribuent à la **reproduction d'inégalités liées à l'OSIG existantes**. Par exemple, affirmer que « L'OSIG n'a pas d'importance. Ici, tout le monde est accueilli de la même façon ! » peut, dans les faits, amener à une approche aveugle aux stigmatisations et discriminations dont les personnes LGBTI sont l'objet et donc à nier leur besoin de prises en charge spécifiques pour corriger ces inégalités.

Le silence sur les questions d'OSIG favorise ainsi souvent **une logique d'invisibilité et d'exclusion**, qui se nourrit elle-même : les réfugié.es LGBTI ne percevant aucun signe d'ouverture spécifique à leur identité craignent d'être mal accueilli.es et préfèrent rester invisibles ou ne pas fréquenter ces espaces ; les structures, ne voyant aucun.e réfugié.e LGBTI ne ressentent pas le besoin de se questionner sur leur attitude et sur leurs prises en charge.

### **QUESTIONNER SES COMPORTEMENTS POUR ÉVITER TOUTE DISCRIMINATION**

Certaines attitudes ou certains termes peuvent amener, involontairement, à des discriminations et un accueil qui n'est pas égalitaire :

- faire des blagues reproduisant des stéréotypes hétéro- et cissexistes,
- ne pas intervenir face à des injures ou des blagues LGBTI-phobes ne visant pas directement une personne,
- avec une personne trans\*, faire une erreur et utiliser le mauvais pronom ou utiliser le prénom de naissance ou figurant sur les papiers au lieu du prénom utilisé par la personne,
- supposer systématiquement qu'une personne est forcément hétérosexuelle et cisgenre.

D'autres attitudes sont clairement discriminatoires :

- avec une personne trans\*, refuser d'utiliser les pronom et prénom souhaités par la personne,
- refuser de reconnaître une famille arc-en-ciel ou un couple de même sexe,
- injurier, mettre à l'écart, recourir à la violence physique ou psychique,
- ne pas intervenir quand une personne est la cible d'injures, de violences ou de mises à l'écart.

Une seule mauvaise expérience suffit souvent à construire un sentiment de défiance face à un environnement donné, voire à réactiver un traumatisme vécu. Ceci peut possiblement avoir pour conséquence **d'éloigner définitivement les personnes des ressources dont elles auraient besoin**.

# RECOMMANDATIONS

---

**Afin de garantir un accueil sûr, respectueux et égalitaire pour tou.tes, il est important de développer des pratiques professionnelles inclusives, et notamment de :**

## **TRAVAILLER SA POSTURE PROFESSIONNELLE :**

- en se formant sur les questions LGBTI et leurs spécificités
- en questionnant ses propres représentations sur la diversité sexuelle et de genre et les personnes LGBTI
- en questionnant sa pratique et les éventuelles inégalités produites par des dispositifs d'apparence neutre
- en ne catégorisant pas a priori les personnes accueillies
- en proscrivant les injures, les plaisanteries et le langage familier stigmatisants

## **DONNER DES SIGNES D'OUVERTURE EXPLICITES SUR LES QUESTIONS LGBTI :**

- avec des signes visuels (affiches, flyers des associations LGBTI, etc.)
- en utilisant un langage inclusif et respectueux
- en utilisant des exemples LGBTI spécifiques dans les conversations courantes

### Quels mots pour dire quoi ?

L'utilisation de **termes respectueux et appropriés** est primordiale pour instaurer un climat d'ouverture et de confiance.

Les mots pour le dire : gay, lesbienne, homosexuel.le, bisexuel.le, trans\* ou transgenre et intersexe.

Ce sont des termes que vous pouvez utiliser sans vous poser de questions, à la fois pour parler à, et pour parler de, la personne concernée, sauf si celle-ci vous indique qu'elle ne le souhaite pas. Si c'est le cas, demandez-lui quel terme elle préfère, et utilisez-le.

Les mots qui font mal : pédé, tapette pour les gays, gouine pour les lesbiennes, hermaphrodite pour les intersexes, travelo, travesti pour les personnes trans\*.

Ce sont des termes péjoratifs que vous ne devez en aucun cas utiliser. Le terme de transexuel.le n'est pas non plus adéquat, car il relève du vocabulaire médical et pathologisant ; toutefois certaines personnes trans\* l'utilisent pour parler d'elles-mêmes.

Il est par ailleurs intéressant de se demander **dans quel cas la mention de l'OSIG d'une personne est véritablement nécessaire** parce que significative. La plupart du temps, elle ne fait que participer à la reproduction de stéréotypes ou d'implicites hétéronormés. Exemple :

– Paolo voudrait que tu parles à son AS pour son logement. Il est homosexuel. Il a été emprisonné et violé en prison à cause de cela dans son pays d'origine. Il ne peut pas rester dans un logement d'urgence.

– Tu sais Paolo, le petit homo, je lui ai dit de repasser demain pour te voir.

La façon dont on se représente le monde est également véhiculée dans/par notre langage courant. Ainsi, des formulations simples et banales contribuent souvent à reproduire les normes sociales dominantes, et donc dans notre cas à invisibiliser les personnes LGBTI. La communication d'une ouverture à la diversité sexuelle et de genre passe donc aussi par une attention au langage, et **l'utilisation d'un langage inclusif ou neutre.**

Le langage neutre implique le choix d'un vocabulaire évitant toute exclusion des personnes LGBTI, alors que le langage inclusif implique le choix d'un vocabulaire incluant explicitement les personnes LGBTI. Ex : Si vous souhaitez connaître l'état civil d'une femme :

– « Êtes-vous mariée ou célibataire ? » présuppose que la femme est hétérosexuelle et exclut de fait les femmes lesbiennes et bisexuelles (langage non inclusif).



- «Est-ce que vous avez un ou une partenaire/un compagnon ou une compagne?» inclut explicitement les femmes lesbiennes et bisexuelles (langage inclusif).

- «Quel est votre état civil?» évite l'exclusion des femmes lesbiennes et bisexuelles (langage neutre).

Le langage inclusif, parce qu'il rend explicitement visible les personnes LGBTI, participe plus à l'ouverture sur ces questions que le langage neutre, qui ne les exclut pas mais reproduit leur invisibilité.

## **BONNES PRATIQUES – accueillir une personne trans\***

Vous devez recevoir Mr Mohammed Ali. Une femme se présente devant vous.

- Mr Mohammed Ali, svp?

- Bonjour!

- Bonjour, Madame! Je ne peux pas vous recevoir maintenant, j'ai déjà un RV.

- Oui, c'est avec moi. Je suis Leïla Ali.

- Vous êtes Mohammed Ali??

- Non, ça c'est l'identité qui est écrite sur mes papiers, mais elle ne correspond pas à mon identité de genre. Je m'appelle Leïla; je suis une personne trans\*. Il ne faut pas m'appeler comme ça avec mon nom de naissance dans la salle d'attente, devant tout le monde.

- Excusez-moi, je ne savais pas. Ce n'est pas sous ce nom que le rendez-vous a été pris, je vais changer ça tout de suite dans votre dossier. Entrez, Leïla! Asseyez-vous!

Je suis désolé.e, mais je ne comprends pas bien votre situation. Vous étiez un homme et maintenant vous êtes une femme, c'est ça?

- Je suis née en tant que garçon, mais je suis une femme.

- Vous êtes un homme trans\*?

- Non, une femme trans\*.

- D'accord! Et je dois vous dire Monsieur ou Madame?

- Madame.

- Entendu!

Alors Leïla, que puis-je faire pour vous?

## B. FACILITER LE COMING-OUT POUR PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ AUX BESOINS

Vous connaissez **Sara** depuis plusieurs années. Vous savez qu'elle est veuve et a des enfants. Vous savez aussi qu'elle a rencontré quelqu'un avec qui elle a une relation suivie, mais vous la sentez réticente à en parler. Vous avez le sentiment que cette personne est une femme. Faut-il aborder la question ? Comment ?

**Ali**, permis B, est à Genève depuis 3 ans. Malgré sa situation relativement stable, il a des difficultés à construire sa vie ici : difficultés d'apprentissage du français, absences récurrentes, isolement social, consommation excessive d'alcool, etc. Depuis plusieurs mois, sa santé physique et psychique se détériore sérieusement. Quelles pourraient être les raisons de cette situation ?

### COMPRENDRE LES ENJEUX DU (NON) COMING-OUT POUR LES RÉFUGIÉ.ES LGBTI

On a vu plus haut (pp.12-15) qu'il existait un **grand nombre de difficultés** pour les réfugié.es LGBTI à parler ouvertement de leur OSIG, qui peuvent être liées : à leur construction identitaire dans le silence et la honte, aux traumatismes des persécutions vécues, à la crainte d'en subir de nouveau, aux conditions dans lesquelles les personnes sont placées dans leur pays d'accueil, à la persistance de l'exposition à des risques de violence.

Parfois, il est même très **difficile pour les personnes de comprendre qu'elles peuvent justement bénéficier d'une protection au motif des persécutions subies à cause de leur OSIG.**

Or, le silence sur cet aspect de leur identité crée **des obstacles qui limitent leur accès à la protection internationale** (rejet des demandes pour invraisemblance), mais aussi **aux ressources sociales, matérielles et affectives** (accès aux différentes associations et à leurs prestations notamment), et les exposent à **des situations de vulnérabilité spécifiques.**

#### Le coming-out

Faire son coming-out à quelqu'un.e, c'est-à-dire lui exprimer son homosexualité, sa bisexualité, sa transidentité ou son intersexuation implique de trouver la confiance nécessaire en cette personne pour se présenter ouvertement comme LGBTI.

Le premier coming-out est donc une expérience fondatrice. Plus la crainte d'une mauvaise réaction est

forte et plus cette révélation est difficile ou risquée, voire impossible. A l'inverse, plus une personne a l'air ouverte sur ces questions, plus ce coming-out sera facilité.

Mais le coming-out ne s'arrête pas à cette première expérience; c'est un processus sans fin qui s'étend tout au long de la vie. A chaque nouvelle rencontre, une personne LGBTI doit évaluer le risque de le faire ou non et faire un choix.

En Suisse, dans un pays où l'acceptation sociale sur ces questions est plus ouverte que dans beaucoup de pays d'origine des personnes réfugiées, les personnes LGB mettent environ 8 ans à parler à quelqu'un.e de leur orientation sexuelle.

## MULTIPLIER LES SIGNES D'OUVERTURE SUR LES QUESTIONS D'OSIG

**L'identification sociale des réfugié.es en tant que LGBTI évolue** au fur et à mesure que les personnes observent les réactions sur ce sujet dans leur pays d'arrivée.

Il est donc très important, dans les différents lieux d'accueil, de mettre en place des signes qui indiquent une ouverture sur les questions d'OSIG.



L'affichage de **messages visuels « LGBTI-friendly »** (affiches, flyers des associations, drapeaux arc-en-ciel, etc.) permet d'adresser aux personnes concernées un message de bienvenue et de respect. Placés dans vos bureaux individuels, ils contribuent à vous identifier comme des personnes de confiance sur ces questions.



Du matériel (affiches de bienvenue, flyers de la permanence d'accueil pour les réfugié.es LGBTI) est disponible auprès du projet Asile LGBT Genève.

## OUVRIR UN ESPACE DE PAROLE

Il importe également d'ouvrir un espace de parole sur les questions d'OSIG afin de **favoriser la compréhension des personnes concernées de leurs droits en tant que personnes LGBTI** – droit à bénéficier d'une protection pour des raisons liées à leur OSIG, droit d'accéder aux services et aux ressources en tant que personne LGBTI sans discrimination, droit à être protégé.e en cas de violence LGBTI-phobe – et donc de faciliter leur accès à ces droits en leur proposant un accompagnement adapté.

On craint parfois de mettre l'autre mal à l'aise en abordant ce sujet, de commettre une maladresse qui pourrait être mal prise ou de s'immiscer dans des affaires privées. Mais au vu des obstacles qui existent pour les réfugié.es à en parler, il est **très important que ce soit les professionnel.les en charge de leur accueil et de leur accompagnement qui amènent la question de l'OSIG.**



Afin de proposer des prises en charge inclusives (et de ne pas reproduire de catégorisations a priori des personnes), vous pouvez **simple-ment aborder systématiquement le sujet**, avec tout le monde. Et en particulier lors des consultations individuelles (suivi social, consultation médicale, consultation juridique, etc.) qui offrent un cadre privilégié à la discussion de ces questions.

### Exemples pour aborder le sujet

« Sachez que votre partenaire, que ce soit un homme ou une femme, peut bénéficier de... »

« Ici, vous êtes protégé.e contre les discriminations : le racisme, l'homophobie, la transphobie, etc. »

« J'ai vu dans votre dossier que vous habitez avec votre partenaire. Est-ce que tout se passe bien ? »

« Il existe un projet pour les réfugié.es LGBTI à Genève. Peut-être connaissez-vous quelqu'un.e qui pourrait être intéressé.e ? »

Si la personne est concernée, elle ne parlera pas nécessairement tout de suite de son OSIG avec vous, mais reviendra peut-être vers vous plus tard.

Et si elle n'est pas concernée, le fait d'indiquer une ouverture à la diversité sexuelle et de genre participe à la promotion de l'égalité des droits en signalant à toutes et tous que les personnes LGBTI sont reconnues et bienvenues en Suisse.

## GARANTIR LA CONFIDENTIALITÉ

L'assurance pour la personne concernée que tout ce qui sera échangé restera confidentiel et ne sera pas répété est **indispensable à la création d'un cadre favorable à la parole.**

Parfois, le fait de mentionner la confidentialité des échanges n'est pas suffisant pour des personnes qui craignent des réactions discriminantes de la part de leur interlocuteur/trice, mais qui ont aussi et surtout peur que cela soit révélé plus largement et les mette encore une fois en danger. C'est donc le

**rapport de confiance** que vous pourrez instaurer avec la personne que vous accompagnez qui est décisif ici.



**Si la personne fait son coming-out auprès de vous**, vous devez veiller à mettre en place les conditions d'un accompagnement adapté à ses besoins, tout en garantissant la confidentialité sur son OSIG auprès des différents acteurs. Notamment, vous devez **toujours lui demander si elle est d'accord que vous communiquiez cette information** – importante pour les prises en charge – aux autres professionnel.les concerné.es. Si elle ne le souhaite pas, vous devez absolument respecter sa position. Soyez également vigilant.es aux indices qui pourraient l'outer (mention de la fréquentation de telle association, etc.).

### Outing

L'outing désigne la révélation de l'OSIG d'une personne par un tiers, sans son consentement, voire contre sa volonté. Ce coming-out forcé peut mettre les personnes en danger en les exposant en tant que LGBTI dans des situations où elles n'auraient pas souhaité le faire.



**Outer une personne est interdit par la loi suisse, par le Code civil et par le Code pénal.**

## LES DIFFICULTÉS DU RECOURS À UN.E INTERPRÈTE

La présence d'un.e interprète est souvent perçue par les personnes concernées comme un obstacle à l'expression de leur OSIG, en particulier s'il/elle est de la **même communauté nationale**, par réactivation du sentiment de honte, peur des mauvaises réactions de la personne, mais surtout peur que cela soit révélé dans la communauté.

Par ailleurs, **les interprètes aussi peuvent avoir des difficultés** à aborder ce thème, par exemple parce qu'ils/elles sont mal à l'aise ou imaginent que le/la bénéficiaire sera mal à l'aise avec cette question.

De plus, la diversité sexuelle et de genre étant encore un tabou ou stigmatisée dans de nombreuses sociétés, **la terminologie courante** liée à ces questions est, dans de nombreuses langues, limitée et péjorative. Si l'interprète ne s'y est pas intéressé.e, il/elle peut donc ne pas posséder le vocabulaire adapté. Or, il est évident que la personne ne se sentira pas à l'aise de parler de son OSIG si l'interprète utilise un champ lexical dévalorisant pour s'y référer.



Si vous avez recours à un.e interprète, il est important de **questionner l'interprète avant l'entretien** sur son ouverture aux questions d'OSIG, et aussi de **questionner la personne accompagnée** sur son ressenti quant à cette présence.



Vous trouverez à la fin de ce document du **vocabulaire** adapté et respectueux traduit dans les langues les plus parlées par les personnes arrivant à Genève: français, anglais, tigrinya, espagnol, arabe, farsi et portugais.



Le projet Asile LGBT Genève possède également des **listes d'interprètes LGBTI-friendly** dans différentes langues. N'hésitez pas à les contacter. Et si vous-même connaissez de tel.les interprètes, n'hésitez pas à transmettre leurs contacts afin d'étoffer cette liste.

### ORIENTER VERS LES RESSOURCES LGBTI

**La communauté LGBTI locale et ses associations** sont des ressources potentielles et spécifiques aux réfugié.es LGBTI, en particulier en ce qui concerne le soutien social et émotionnel, le développement d'un sentiment d'appartenance, et le réseau communautaire.

Souvent, les personnes réfugiées en ignorent simplement l'existence et ne les cherchent pas. Il est donc très **important de leur indiquer ces ressources**.

Mais le simple fait de les diriger vers ces lieux ne suffit pas toujours à rompre un isolement persistant. Elles peuvent également avoir honte ou encore avoir peur d'y être vues.

Par ailleurs, des **obstacles liés à leur situation de migration** peuvent rendre difficile la fréquentation de la communauté LGBTI locale : la question de la langue, des codes de sociabilité différents, des rencontres basées sur des événements sociaux qui excluent économiquement, etc. Il se peut également que les réfugié.es LGBTI, en tant que migrant.es et personnes non-blanches, se sentent isolé.es, invisibles, pas accueilli.es voire rejeté.es dans les espaces de sociabilité LGBTI de leur pays d'accueil.



A Genève, **les associations LGBTI**, sensibilisées à ces enjeux, proposent des espaces sûrs et accueillants. Le projet **Asile LGBT Genève** propose également une permanence d'accueil où les personnes peuvent rencontrer et échanger avec d'autres réfugié.es LGBTI.



Vous trouverez la liste des ressources genevoises et leur contact à la fin de cette brochure.



Nous vous conseillons de prendre contact en amont avec l'association en question pour vérifier à quel public elle s'adresse et ce qu'elle propose. Pousser la porte d'une association LGBTI n'est pas facile, et une mauvaise orientation peut facilement décourager une personne déjà fragilisée de chercher plus loin du soutien.

Si la personne concernée est d'accord, vous pouvez également prévenir l'association de sa venue et la préparer en exposant sa situation. Et si vous en avez la possibilité, vous pouvez également l'accompagner pour passer la porte la première fois.



# RECOMMANDATIONS

**Afin de proposer un accompagnement qui ne contribue pas à reproduire des inégalités ni à éloigner les réfugié.es LGBTI, il est important de :**

## **IDENTIFIER ET COMPRENDRE LES SPÉCIFICITÉS ET VULNÉRABILITÉS DES RÉFUGIÉ.ES LGBTI :**

- s'informer/se former sur les questions LGBTI en général, et sur les expériences des réfugié.es LGBTI en particulier
- développer ses capacités de dépistage et d'évaluation des situations problématiques, en particulier être sensible aux signes d'isolement et de détresse émotionnelle
- développer les compétences relationnelles nécessaires
- connaître les ressources genevoises, internes et externes à votre structure, sur les questions LGBTI et ne pas hésiter à les contacter pour toute question ou en cas de difficulté

## **FACILITER LA PAROLE AUTOUR DES QUESTIONS D'OSIG :**

- afficher des messages visuels relatifs à l'OSIG (affiches, flyers des associations locales, drapeaux arc-en-ciel, etc.) dans les lieux collectifs
- mais aussi dans vos bureaux individuels, car ils vous identifient alors comme des personnes de confiance sur ces questions
- amener la thématique LGBTI dans les échanges, de façon simple et décontractée
- utiliser un langage inclusif qui visibilise les personnes LGBTI
- garantir la confidentialité des informations
- si il y a présence d'un.e interprète, questionner la personne sur son ressenti quant à cette présence

## **RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES RÉFUGIÉ.ES LGBTI :**

- identifier avec la personne ses besoins particuliers
- mettre en place des réponses adaptées, en concertation avec elle
- l'orienter vers des partenaires LGBTI-friendly dans le réseau asile
- l'orienter vers les associations LGBTI locales



# BONNES PRATIQUES – Confidentialité et travail en réseau

[...] *Au cours d'un entretien où la personne fait son coming-out :*

- Je comprends beaucoup mieux votre situation. Est-ce que vous en avez déjà parlé à d'autres personnes ? A votre AS ? A votre médecin ? etc.
- Non. Ça ne les regarde pas. Et je ne veux pas avoir d'ennuis.
- Je comprends que vous craigniez de vous mettre dans une situation difficile, mais je pense que c'est une information importante qui peut aider les professionnel.les à mieux vous accompagner.
- Je ne veux pas que d'autres personnes le sachent. Je ne veux pas avoir de problèmes. Et puis qu'est-ce que ça changerait ?
  
- Je pense que c'est important que votre AS le sache par exemple. Il/elle pourrait soutenir une demande pour changer d'hébergement.
- Peut-être. Mais je ne saurais pas trop comment lui en parler. Vous, je vous l'ai dit parce que j'ai vu cette affiche dans votre bureau, je me suis dit que vous étiez ok avec ça. Mais les autres..., je ne sais pas. Vous ne pouvez pas lui en parler, vous ? Ce serait plus facile pour moi ensuite d'aborder le sujet...
- D'accord, je vais lui en parler.

Et votre médecin, il/elle le sait ?

- Non. Je vois toujours le médecin avec l'interprète. Je ne peux pas parler de ça. Elle vient du même pays que moi. Elle ne peut pas comprendre. Et puis il ne faut absolument pas que quelqu'un.e de la communauté le sache.
- Si vous voulez, je peux essayer de trouver un.e interprète ouvert.e et formé.e aux questions LGBTI.

Connaissez-vous le projet Asile LGBT Genève ? Ils/elles sont spécialisé.es dans l'accueil des réfugié.es LGBTI. Ils/elles pourront répondre à vos questions. Et puis vous pourrez rencontrer d'autres personnes LGBTI. Ça peut vous faire du bien. Si vous le souhaitez, je peux les prévenir de votre venue.

Et à Berne ? Ils/elles sont au courant ? Votre OSIG est un élément qui peut avoir une grande importance dans votre demande de protection. Je vous conseille de vous mettre en lien avec une permanence juridique du réseau asile. Les juristes y sont sensibilisé.es à ces questions, vous pouvez y aller sans crainte.

## CAS PARTICULIER : LES SOINS DE SANTÉ

Les personnes LGBTI et les personnes migrantes sont identifiées par les autorités de santé suisses comme **deux populations particulièrement défavorisées en matière de santé**<sup>1</sup>. Pourtant, les réfugié.es LGBTI restent largement invisibles aux acteurs de santé. Il est donc particulièrement important, dans ce domaine aussi, de réfléchir à des conditions propices à l'expression de leur identité, et de proposer une offre de soins qui ne contribue à les éloigner ni des lieux de soins, ni des soins adaptés à leurs besoins.

### INVISIBILITÉ DES QUESTIONS D'OSIG DANS LES CONSULTATIONS

La plupart des professionnel.les de la santé n'ont pas reçu de formation sur l'OSIG au cours de leur cursus. Et un grand nombre d'entre elles/eux éprouvent des **difficultés à aborder ces questions**, et les questions de sexualité en général.

Cette non-familiarité favorise la reproduction **de présupposés hétéro- et cis-centrés**, qui contribuent à accroître le sentiment d'invisibilité et d'insécurité des personnes LGBTI. Par exemple, le fait de demander à une femme lesbienne : « Quelle méthode de contraception utilisez-vous ? » traduit un implicite hétérosexuel qui peut être un obstacle à l'expression de son homosexualité.

### DES REPRÉSENTATIONS ERRONÉES

Plus généralement, les disparités spécifiques en matière de santé auxquelles font face les personnes LGBTI restent largement inconnues de la plupart des acteurs de santé. Et de fait, des enquêtes de terrain<sup>2</sup> rapportent une **sous-estimation de la part des soignant.es de la prévalence des difficultés** que rencontrent les personnes LGBTI ainsi que la reproduction de **représentations et croyances erronées**. Ceci est particulièrement criant dans les prises en charge des personnes trans\* et intersexes.

Et paraît d'autant plus signifiant dans un contexte transculturel où les réalités et expériences des personnes LGBTI dans des environnements non-occidentaux sont souvent complètement ignorées.

### VULNÉRABILITÉS SPÉCIFIQUES EN SANTÉ MENTALE ET EN SANTÉ SOCIALE

De la même façon, une perception courante, y compris au sein du monde médical, associe les vulnérabilités spécifiques en santé des personnes LGBTI aux risques liés au VIH. Pourtant, c'est dans le domaine de la santé mentale et de la santé sociale que les **taux de morbidité des personnes LGBTI sont les plus mauvais**.<sup>3</sup>

Expériences de violences, stigmatisations et discriminations, isolement dans le cercle proche, etc. entraînent très fréquemment des problèmes d'estime de soi, d'anxiété, des difficultés à établir des relations, un mauvais sentiment de maîtrise, le développement d'addictions, des troubles dépressifs et des comportements suicidaires.

Pour des personnes en situation de migration forcée, les persécutions vécues ou encourues ainsi que la précarité sociale, économique, politique et juridique dans le pays d'accueil exacerbent ces vulnérabilités. Et des travaux récents<sup>4</sup> ont confirmé l'occurrence de troubles psychiatriques graves chez un grand nombre de réfugié.es LGBTI.



Une offre de soin adaptée ne nécessite pas de bouleverser les pratiques, mais de proposer un **environnement accueillant et sécurisant** ainsi **qu'une approche sans tabou et non jugeante sur les identités de genre et les sexualités**.

La santé offre une approche tout à fait privilégiée pour aborder ces questions. La pratique systématique de l'anamnèse sexuelle permettrait d'ouvrir la parole sur ce sujet, de prouver aux personnes leur droit à être qui elles sont, ainsi que d'adapter les conseils, les dépistages et les traitements à des pratiques réelles tenant compte des besoins multiples des personnes.

<sup>1</sup> *Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030*, Genève

<sup>2</sup> PREOS, Rapport du groupe santé, *Vers un système de santé équitable et inclusif à l'égard des personnes LGBT*, Lausanne, 2011, disponible en ligne

<sup>3</sup> R. Bize et al., «Vers un accès à des soins de santé de qualité pour les personnes LGBT», in *Rev Med Suisse*, 2011, 7 :1712-7

<sup>4</sup> Ariel Shidio et Joanne Ahola, «Problèmes de santé mentale parmi les migrants forcés LGBT», in *RMF* n°42, juin 2013

### Pour en savoir plus...

– PREOS, Rapport du groupe santé, *Vers un système de santé équitable et inclusif à l'égard des personnes LGBT*, Lausanne, 2011. Disponible en ligne.

– Chrysalide, *L'accueil médical des personnes transidentitaires. Guide pratique à l'usage des professionnels de santé*. Disponible en ligne.

– série de vignettes, en anglais, sur les stratégies de communication et la prise en charge des patient.es LGBTI de l'Association of American Medical Colleges : [www.aamc.org/initiatives/diversity/450606/clinicalvignettes.html](http://www.aamc.org/initiatives/diversity/450606/clinicalvignettes.html)

– nombreuses ressources documentaires sur la santé générale et la santé mentale des personnes LGBTI sur le site de l'ILGA-Europe : <https://www.ilga-europe.org/resources/thematic/health>



## CAS PARTICULIER : LA DÉFENSE JURIDIQUE

### UN CADRE D'AUDITION NON-SÉCURISANT POUR ÉNONCER SON OSIG

Aux difficultés des réfugié.es LGBTI à s'exprimer sur leur OSIG en général, se rajoutent, dans le cadre de la procédure d'asile, des **difficultés supplémentaires liées au cadre de l'audition**: difficultés à parler de sexualité ou de détails privés et intimes dans un contexte public et légal, méfiance devant les représentant.es de l'État qui dans le pays d'origine étaient peut être des agent.es de persécution, méfiance devant l'interprète, crainte d'être jugé.e, etc.

**A aucun moment de la procédure, le moindre signe** n'indique aux réfugié.es que les droits des personnes LGBTI sont protégés en Suisse, et que les persécutions sur la base de l'OSIG y sont reconnues comme des motifs d'asile.

La pratique montre que les fonctionnaires chargé.es des auditions ne posent pas de questions sur ce sujet de leur propre initiative.

Et vu le tabou, le silence et la crainte qui sont souvent liés à cette identité, il est clair que l'injonction des fonctionnaires en début d'audition à ne rien cacher et à présenter absolument tous les motifs d'asile, ne suffit souvent pas à assurer un cadre assez sécurisant.

Pour toutes ces raisons, il est donc **très courant que les personnes LGBTI ne fassent pas état de leurs véritables motifs de fuite au cours de leur demande d'asile**.

### L'INHIBITION DES MOTIFS D'ASILE LIÉS À L'OSIG COMME FACTEUR D'INVRAISEMBLANCE

Ceci a des **conséquences cruciales** sur les résultats de leur demande de protection. Ces demandes, qui taisent leurs vrais motifs, sont jugées insuffisantes ou invraisemblables par l'autorité. Les personnes reçoivent alors une décision négative.

Il n'est pas rare qu'au cours des mois d'attente entre leurs auditions, au fil des rencontres et des observations de leur société d'accueil, le ressenti, l'identification et la peur des réfugié.es LGBTI évoluent et qu'ils/elles soient alors en mesure de parler de leur OSIG.



**Si une personne vous fait cette révélation**, il est impératif de la mettre en lien directement avec un.e juriste afin qu'il/elle puisse le faire valoir auprès des autorités, soit dans le cadre de la procédure ordinaire si elle n'est pas encore terminée, soit dans le cadre d'une procédure de réexamen ou d'une deuxième demande d'asile.

Parfois, la fuite d'une personne LGBTI n'a pas été spécifiquement provoquée par des motifs liés à son OSIG, mais ces motifs postérieurs à la fuite apparaissent en Suisse. Il est également important de les faire valoir dans le cadre de la procédure ordinaire ou extraordinaire.

## **LA DIFFICULTÉ À FOURNIR DES PREUVES DE SON OSIG ET DES PERSÉCUTIONS QUI EN DÉCOULENT**

Étant donné que le motif de persécution reconnu généralement pour les personnes LGBTI est l'appartenance à un groupe social particulier, l'un des éléments à satisfaire dans une demande d'asile fondée sur l'OSIG est l'appartenance de la personne à ce groupe social. Mais **l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont en elles-mêmes impossibles à vérifier.**

Exiger des preuves (en particulier d'actes homosexuels, par des photos, vidéos, etc.) a été reconnu par la CJEU comme contraire au droit à la dignité humaine, en particulier au droit à l'auto-détermination<sup>1</sup>.

Par ailleurs, pour beaucoup de réfugié.es LGBTI, persécutés dans leur environnement proche, dans leur famille ou leur communauté, **les preuves documentées des persécutions qu'ils/elles ont subi ou craignent de subir sont inexistantes.**

**L'auto-identification de la personne en tant que LGBTI et son témoignage oral ont donc souvent un poids déterminant** dans ces demandes d'asile pour motifs d'OSIG. Et leur crédibilité est donc fondamentale.

## **L'ÉVALUATION DE LA CRÉDIBILITÉ DES DEMANDES D'ASILE POUR MOTIFS D'OSIG**

**Il n'existe pas de formation obligatoire aux spécificités LGBTI** pour le personnel du SEM chargé de rendre les décisions d'asile. Or, comme dans le reste de la société, les personnes qui auditionnent n'ont souvent qu'une connaissance et une compréhension limitée des sexualités et des genres.

Ceci favorise des **évaluations basées sur des critères souvent stéréotypiques** sur les pratiques et les connaissances du milieu LGBTI que les personnes réfugiées devraient avoir, la manière dont elles auraient dû se cacher dans leur pays d'origine, la manière dont elles devraient être «out» dans leur pays d'accueil, etc.

Pourtant, il est tout à fait possible, par exemple, qu'une personne homosexuelle n'ait jamais eu de relation ni sexuelle ni romantique avec une personne du même sexe, qu'elle ait été mariée ou ait entretenu une relation hétérosexuelle, qu'elle ait des enfants issus d'un mariage hétérosexuel et qu'elle ait eu peu de relations avec des personnes LGBTI dans son pays d'accueil. Tout cela

n'empêche pas qu'elle ait pu être persécutée parce qu'elle était perçue socialement comme ayant un comportement non-conforme à son genre.

**Le modèle DSSH<sup>2</sup>** (Difference, Stigma, Shame, Harm) a été développé par l'avocat S. Chelvan comme modèle d'évaluation de la crédibilité des demandes d'asile pour motifs d'OSIG, et est utilisé aujourd'hui par de nombreux gouvernements européens. Afin que les réalités des expériences des personnes LGBTI ne soient pas réduites à des pratiques sexuelles ou de genre, mais qu'elles soient appréhendées dans leur complexité, il propose une liste de questions permettant de susciter le **récit détaillé de ce qu'il identifie comme des expériences partagées par la majorité des personnes LGBTI persécutées** : le sentiment de différence, le stigma social, la honte qui accompagne cette identité et la persécution qui en découle.

L'utilisation de ce modèle par les autorités est aujourd'hui critiquée par les spécialistes du champ, car elle s'accompagne, dans la pratique, d'attentes normatives et unifiées de la part des auditionneurs/ses, sur ce que l'identité LGBTI devrait être et comment elle devrait se manifester. Les anciens stéréotypes sur les pratiques sont ainsi remplacés par de **nouveaux stéréotypes sur la prise de conscience de son identité et les sentiments qui devraient l'accompagner** : processus de découverte de soi-même, stabilité de l'OSIG et linéarité de son développement, expression de sentiments amoureux, récit de la culpabilité et de la souffrance, etc.

Enfin, dans l'évaluation de la crédibilité par l'autorité, **la révélation tardive de l'OSIG mentionnée plus haut est souvent reçue avec suspicion**. Et ce malgré le fait que la Cour de Justice de l'Union Européenne a jugé<sup>3</sup> qu'étant donné la nature sensible de la question, il ne pouvait pas être conclu au manque de crédibilité de l'orientation sexuelle déclarée, simplement du fait que la personne, réticente à révéler des aspects intimes de sa vie, ne l'avait pas déclarée dès le début.

<sup>1</sup> CJUE, joined cases C148-150/13, *A, B and C vs Staatssecretaris van Veiligheid en Justitie*, 2 décembre 2014, para. 65

<sup>2</sup> Chelvan S., *From ABC to DSSH: How to prove that you are a gay refugee*, Freemovement.uk.org, juillet 2014.

<sup>3</sup> *A, B and C*, para.69

### **Le modèle DSSH – Difference, Stigma, Shame, Harm**

**1. Difference:** Quand et comment avez-vous réalisé que vous étiez différent.e ? permet de documenter le sentiment de décalage, la non-conformité aux normes sociales de genre, la reconnaissance d'une attraction sexuelle ou d'une identité de genre « autre », la reconnaissance d'une différence avec les personnes hétérosexuelles et cis-genres, l'éventuelle identification en tant que LGBTI.

**2. Stigma:** Qu'en pensait votre entourage ? Comment le savez-vous ? permet de documenter la prise de conscience que cette différence n'est pas acceptée socialement : prise de conscience de la désapprobation du comportement par la famille ou de la communauté, prise de conscience de la désapprobation sociale des personnes LGBTI, prise de conscience de l'existence de lois contre les personnes LGBTI.

**3. Honte:** Quel effet cela a eu sur vous ? permet de documenter l'impact du stigma : honte, sentiment d'être malade ou une mauvaise personne, crainte, conséquences sur le comportement de la personne, notamment le comportement social et les tentatives de dissimulation de l'OSIG.

**4. Persécution:** Existe-t-il un risque de persécution de la part de l'État, à travers la criminalisation de la diversité sexuelle et de genre ? Avez-vous une crainte fondée d'arrestation, de détention ou de torture ? Existe-t-il un risque de persécution de la part d'agents non-étatiques, tels que la violence collective ou le « viol correctif » ? Existe-t-il un risque de persécution de la part de votre famille ou communauté : mariage forcé, séquestration, violences, crime d'honneur, etc. ? Pouvez-vous prouver que l'État ne pourrait pas vous protéger ?

Un autre **modèle, similaire, est celui mis au point par Nicole LaViolette** – utilisé par les autorités canadiennes. [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=2294763](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2294763)

En dépit des critiques énoncées plus haut, ces modèles restent très **utiles pour préparer les personnes à leur audition.**



## LE MANQUE D'INFORMATIONS SUR LES RÉALITÉS DES PERSONNES LGBTI DANS LES PAYS D'ORIGINE

Une autre difficulté dans l'évaluation de ces demandes est liée **au manque d'informations spécifiques aux expériences des personnes LGBTI dans les pays d'origine**. Elles sont souvent complètement indisponibles, car non documentées dans les COI (Country of Origin Information, informations sur les pays d'origine recueillies par les Etats ou des ONG indépendantes et qui sont utilisées dans l'évaluation des demandes d'asile).

Signalons que si ces informations existent, il est indispensable de prendre en compte qu'à l'intérieur d'un même pays, la vulnérabilité et la sécurité des personnes LGBTI varie considérablement en fonction de la classe sociale, de la nationalité, du genre, de la religion, de la capacité à se faire passer pour hétérosexuel.le ou cisgenre et de l'existence de réseaux LGBTI.

### Quelques outils utiles et spécialisés sur l'OSIG pour les COI

- Guide de l'EASO, *Researching the situation of lesbian, gay and bisexual persons (LGB) in countries of origin*, 2015
- ILGA, *Homophobie d'État et Trans legal mapping report* Rapports annuels par pays sur les lois relatives à l'OSIG dans le monde. Disponibles sur [www.ilga.org](http://www.ilga.org)
- Rights in Exile SOGI LIST, documente par pays les lois, jurisprudences, acceptation sociale et/ou protection étatique disponible, ONGs locales ainsi que spécialistes COI locaux: <http://www.refugeelegalaidinformation.org/sexual-orientation-and-gender-identity-country-list>

## L'IMPOSSIBLE COMING-OUT DANS LE CADRE DES PROCÉDURES ACCÉLÉRÉES

Enfin, les **listes de «pays sûrs»** et les **procédures «fast-track»** ne sont souvent pas établies sur des critères incluant les risques de persécutions pour motifs d'OSIG. Il est possible de faire valoir qu'un pays reconnu sûr ne le soit pas, dans les faits, pour un groupe particulier, comme par exemple les personnes LGBTI. Cependant, ces procédures accélérées – pour lesquelles le délai de recours est de 5 jours – ne laissent absolument aucune chance à une personne LGBTI qui serait incapable de révéler son OSIG lors de sa première audition.

L'agence pour les droits fondamentaux de l'Union Européenne souligne que le **soutien de la société civile** a une importance significative sur le traitement approprié des demandes d'asile et sur l'expression de son identité par la personne réfugiée aux autorités.

Alors que la restructuration du domaine de l'asile en Suisse prévoit l'**accélération de toutes les procédures** dès janvier 2019, il est indispensable de poser la question de l'accès effectif des personnes LGBTI au droit à la protection, et des mesures qui seront mises en place pour le garantir.

Plus largement, cela pose la question de l'accès à une protection **pour toutes les personnes présentant des vulnérabilités spécifiques**, notamment liées à des traumatismes associés à la honte, et qui ont besoin d'un environnement sûr pour pouvoir parler : victimes de torture, personnes ayant subi des persécutions à caractère sexuel, etc.

### Pour en savoir plus...

- International Commission of Jurists, *Refugee status claims based on sexual orientation and gender identity*, février 2016 (en anglais). C'est le document le plus complet et récent quant aux enjeux liés à la pratique du droit actuelle.

- UNHCR, Principes Directeurs n°9: *Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 et/ou son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés*, octobre 2012

- rapport de l'Agence de l'Union Européenne pour les droits fondamentaux, *Current migration situation in the EU: Lesbian, gay, bisexual, transgender and intersex asylum seekers*, mars 2017 (en anglais)

- M. Kapron et N. LaViolette, *Refugee claims based on Sexual Orientation and Gender Identity: An Annotated Bibliography*, juin 2014

## C. PRÉVENIR LES VIOLENCES ET PROMOUVOIR LE VIVRE-ENSEMBLE ET L'ÉGALITÉ DES DROITS POUR TOU.TES

**Clarice** a été agressée à la sortie du centre par des personnes réfugiées venant du même pays qu'elle et qui pensent qu'elle est lesbienne. Elle revient aujourd'hui après quelques jours d'absence. Que faites-vous ?

Le cours de français d'aujourd'hui porte sur l'habillement. Vous demandez à **Léo** de s'exprimer sur un vêtement que vous lui montrez au tableau. Il répond : «Ça, moi, j'aime pas. Ça fait tapette!». Que faites-vous ?

### RECONNAÎTRE LES RISQUES DE VIOLENCE ET AGIR POUR LES DIMINUER

On a vu que les **conditions d'accueil des réfugié.es** imposaient aux personnes LGBTI une exposition accrue aux risques de violence (p.14). Le logement en foyer en particulier, caractérisé par une forte promiscuité, un manque d'intimité et le stress lié à l'incertitude des procédures d'asile, favorise les tensions. Dans ce contexte, toutes les différences perçues peuvent déclencher des conflits. Et la stigmatisation des OSIG non-conformes aux normes socialement attendues y reste une source majeure de discrimination.

Tou.tes les réfugié.es LGBTI rencontrés.es dans le cadre du projet Asile LGBT Genève ont rapporté avoir vécu des **violences au foyer** : commentaires, moqueries, regards, ricanements, mises à l'écart, insultes pouvant aller jusqu'aux menaces, et même à l'agression physique. Les personnes LGBTI y vivent dans un climat de peur constant, sur leur propre lieu de vie.

✓ Afin de garantir leur sécurité, physique comme psychologique, **les personnes LGBTI ne devraient pas être logées dans des hébergements collectifs, et surtout pas les personnes trans\* et intersexes** qui sont encore plus exposées aux risques de violences. Dans tous les cas, il est impératif que les personnes trans\* et intersexes bénéficient de sanitaires séparés.

Les **lieux et activités** dédiés à l'accueil et l'accompagnement des personnes réfugiées – cours de français, lieux de sociabilité, mais aussi salles d'attente des permanences juridiques ou des lieux de soins spécifiques à la population migrante – exposent également les personnes LGBTI à des risques de violence. Là encore, les personnes trans\* et intersexes, parce qu'elles y sont reçues sur la base de leurs documents officiels, qui ne correspondent pas à leur identité vécue, sont les plus exposées.

## II. En tant qu'acteur de terrain, que faire ?

On remarque dans la pratique que de nombreux acteurs utilisent ces informations officielles, soit par mégarde, soit par mépris des demandes de la personne (utilisation du prénom d'usage par exemple). Outre le fait que ceci est une discrimination des personnes concernées, cette révélation de l'OSIG d'une personne sans son consentement représente une véritable mise en danger puisqu'elle expose directement la personne concernée dans un contexte où celle-ci n'a pas choisi de faire son coming-out. Cet outing est interdit par la loi.



Afin d'assurer la protection des personnes, il est impératif d'être extrêmement vigilant.e à ne pas les exposer à des violences LGBTI-phobes en révélant des informations sur leur OSIG.

### RÉAGIR À TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES

A Genève, on estime que 50% des **actes de violence physique homophobes** ne sont pas signalés à la police<sup>1</sup>. La peur de réactions discriminantes, la honte de révéler son orientation sexuelle, et la crainte de représailles de la part des auteurs.es de l'agression sont les raisons les plus souvent invoquées.

Pour les réfugié.es LGBTI, des obstacles supplémentaires s'ajoutent : la mauvaise maîtrise de la langue, la crainte qu'une procédure en justice ouverte puisse affecter négativement le traitement de leur demande d'asile, la non-connaissance de ses droits et des voies de recours possibles, ou encore des expériences de violence grave de la part de la police dans leur pays d'origine.

Les stigmatisations contre les personnes LGBTI – actives dans la société en général – favorisent également l'existence de **violences LGBTI-phobes plus « banales »**, et qui ne sont souvent pas reconnues comme telles. Les injures en sont l'une des manifestations les plus récurrentes. Les termes « pédé » ou « enculé » sont largement utilisés dans les conversations courantes, sans être adressés à quelqu'un.e en particulier. Or ces insultes non dirigées, justement parce qu'elles sont banales et quotidiennes – « normales » en quelque sorte –, participent à la création d'un climat de dévalorisation et de rejet, qui contribue à l'insécurité des personnes concernées.

**Réagir à ces types de violence moins « évidents »** peut facilement mettre dans l'embarras quant à la réaction appropriée : dois-je relever cette remarque qui s'inscrit dans une discussion sur un autre sujet ? Dois-je arrêter la partie de foot pour cette raison ?

Pourtant, **la reconnaissance sociale des violences** subies pour des raisons d'OSIG est fondamentale pour acter du droit à la protection des personnes, en tant que LGBTI. Il est donc primordial de réagir. Car ne pas réagir ne veut pas

<sup>1</sup> Rapport du groupe de travail « Aggressions homophobes à Genève », août 2014

dire ne pas se positionner sur la question. Au contraire, une non-réaction de la part de personnes qui travaillent dans la structure est un message très clair d'acceptation de cette forme de violence et participe à la création d'un contexte qui renforce la vulnérabilité des personnes.



**Afin d'instaurer un climat de sécurité et de confiance pour tou.tes, il est donc très important de réagir à toutes les formes de violence.**

Ceci indique aux cibles directes et potentielles, qu'ici, elles sont protégées; aux auteur.es, qu'ils/elles ne peuvent pas se conduire ainsi; aux témoins, qu'il n'existe pas ici d'inégalités tolérées; à tou.tes, que ce type de violence-là n'est ni acceptable ni accepté.

### **L'OSIG n'est pas un choix !**

On entend parfois que les personnes LGBTI ont choisi d'être « comme ça », c'est-à-dire qu'elles pourraient donc devenir « normales » si elles faisaient un effort.

Est-ce que vous vous souvenez du jour où vous avez décidé de votre orientation sexuelle ? Non ! Car l'homosexualité, la bisexualité tout comme l'hétérosexualité, la transidentité tout comme le fait d'être cisgenre, ou encore l'intersexuation ne sont pas des choix ! Elles ne peuvent pas être « modifiées » ou « guéries ».

Ce discours du choix est une forme de violence basée sur les inégalités de pouvoir à l'origine des normes de genre. Il se base sur un processus d'inversion de la responsabilité entre l'auteur.e et la cible des violences, qui laisse sous-entendre que les personnes visées sont responsables de leur situation. Il contribue ainsi à mettre la faute sur les personnes LGBTI plutôt que sur les personnes LGBTI-phobes, par exemple : « Ils se sont fait agresser ? Mais ils provoquent, ils cherchent les autres aussi, avec leur comportement ».

## **PROMOUVOIR LE VIVRE-ENSEMBLE**

Toutes les recommandations relatives à l'accueil inclusif des personnes LGBTI déjà énoncées dans ce document (inclusion des thématiques LGBTI dans le quotidien des structures – par exemple les cours de français –, affichage de signes LGBTI-friendly, utilisation d'un langage non-stigmatisant, mise à disposition du matériel des ressources LGBTI genevoises, etc.), parce

qu'elles adressent un message de bienvenue aux personnes concernées délivrent en même temps un **message d'ouverture et de respect de la diversité sexuelle et de genre en direction de toutes les personnes qui fréquentent le lieu.**

Par ailleurs, tout comme l'identification des réfugié.es LGBTI évolue au fur et à mesure de leurs expériences dans le pays d'arrivée, la perception des réfugié.es non-LGBTI sur ces questions évolue également. Que ce soit dans la rue ou dans les médias, etc., les personnes constatent que le traitement de ce sujet dans la société suisse est différent de ce qu'elles connaissent et cela les questionne.

**L'ouverture d'un espace de discussion sur ces sujets** est donc souvent grandement souhaitée. Et parce que l'ignorance produit du malaise, mais aussi de la peur, et favorise les réactions de rejet et donc les discriminations, il est d'autant plus important de proposer aux personnes les outils pour appréhender ces questions LGBTI.



Le projet Asile LGBT Genève propose des **ateliers de sensibilisation aux thématiques LGBTI pour un public migrant non-francophone. N'hésitez pas à le contacter!**



# RECOMMANDATIONS

---

**Dans les cadres d'intervention collectifs, garantir un accueil ouvert et égalitaire à toutes et tous implique de :**

## **RÉAGIR À TOUTES LES VIOLENCES :**

- reconnaître et nommer les violences LGBTI-phobes
- réagir à toute violence, qu'elle qu'en soit la cause, physique comme verbale, dirigée ou non contre une personne, que vous en soyez témoin ou qu'elle vous soit rapportée
- s'appuyer sur l'équipe pour faire face à des situations problématiques : vous n'êtes pas seul.e!

## **PROMOUVOIR LE VIVRE-ENSEMBLE :**

- clarifier le cadre collectif : non-discrimination, non-violence, respect de soi et des autres
- clarifier les possibilités de recours ainsi que les mesures prises en cas de non-respect de ce cadre
- afficher des signes visibles d'ouverture aux questions d'OSIG : messages visuels, langage inclusif, etc.
- favoriser le dialogue autour des questions LGBTI, en intégrant la thématique dans les activités du lieu par exemple dans les cours de français
- communiquer sur les droits des personnes LGBTI en Suisse, en particulier sur le fait que l'OSIG peut être un motif d'asile
- communiquer sur l'interdiction des discriminations LGBTI-phobes

# BONNES PRATIQUES – Intervenir en cas de violence verbale

---

## 1. RÉAGIR À CHAUD

Signifier à la personne que son comportement est inadapté. Même si vous n'avez pas le temps, pas l'énergie, pas la préparation nécessaire pour entrer dans une discussion, vous envoyez un message clair : « Personnellement, ça me choque ce que tu dis. C'est homophobe/transphobe. On en reparlera. »

En articulant le niveau personnel et institutionnel, vous évitez de rentrer dans un discours moralisateur tout en posant votre légitimité à intervenir. La référence au cadre vous permet de vous prémunir du débat d'idée : « Ce que tu viens de dire, c'est homophobe/transphobe. Ici, on n'accepte pas ce genre de remarques et de comportements. Tout le monde est bienvenu et on veut que tout le monde se sente bien. »

## 2. REPENDRE À FROID

Vous pouvez revenir sur ce qui s'est passé et en reparler avec la personne. N'hésitez pas à préparer cela avec des collègues que vous considérez comme des alliés sur cette question. Ces situations sont aussi l'occasion de se saisir de ce thème, pour en discuter en équipe.

Le fait de reparler de ce qui s'est passé avec la personne en équipe, et si nécessaire avec une personne responsable, permet aussi de bien faire comprendre que votre position est celle de l'institution.

L'important ici est de faire prendre conscience à la personne des conséquences de ces comportements discriminants sur le quotidien des personnes concernées et du fait qu'ils vont à l'encontre de la ligne de conduite défendue par la structure.

## 3. INFORMER / SENSIBILISER

Ces événements peuvent être l'occasion de traiter ces thèmes avec tou.tes les usager.es, et ce afin de prévenir de telles situations et d'ouvrir un espace de dialogue autour des questions LGBTI.



**Les associations LGBTI genevoises peuvent intervenir pour des séances d'information ou de sensibilisation.**



## D. ENTRE COLLÈGUES

C'est la pause de midi. Vous êtes avec un groupe de collègues. La conversation s'oriente sur l'adoption pour les couples de même sexe. **Françoise** s'exprime : « Pauvres gosses ! Ils/elles vont être complètement déséquilibré.es, alors qu'ils/elles n'ont rien demandé, c'est triste ! ». Que faites-vous ?

Lors du colloque d'équipe, vous parlez de la situation de Leïla Ali, une femme trans\*. **Un.e collègue** prend la parole : « Il est déjà venu me voir trois fois pour que je lui fasse ce courrier. » Que faites-vous ?

### GARANTIR LA MISSION DE LA STRUCTURE

Comme nous l'avons vu, les questions d'OSIG restent encore largement méconnues et stigmatisées dans notre société. Certains comportements et propos irrespectueux relèvent parfois de la gêne ou de l'ignorance, parfois pas. Quoi qu'il en soit, qu'un.e professionnel.le soit lui/elle-même auteur.e de discriminations va à l'encontre de la mission d'accueil et nuit non seulement aux personnes qui sont la cible de ces discriminations mais également au cadre de travail de manière générale.



**En intervenant, vous créez une occasion pour ce.tte collègue, voire pour l'équipe au complet, de s'interroger sur ce sujet et de questionner ses représentations et sa posture professionnelle.**

### GARANTIR UN CLIMAT DE TRAVAIL RESPECTUEUX POUR TOU.TE.S

Toutes les équipes comptent des personnes LGBTI; certaines sont « out » auprès de leurs collègues, d'autres non. Des remarques ou comportements LGBTI-phobes, envers des personnes accueillies, des collègues ou même non dirigés, participent à la dévalorisation des personnes LGBTI. Ce climat d'irrespect, s'il pèse en premier lieu sur les personnes concernées, se répercute aussi sur le cadre et l'ambiance de travail de toutes et tous.

# RÉCAPITULATIF

## des recommandations pour un accueil inclusif et égalitaire des réfugié.es LGBTI

### 1. TRAVAILLER SA POSTURE PROFESSIONNELLE

#### IDENTIFIER ET COMPRENDRE LES VULNÉRABILITÉS SPÉCIFIQUES DES RÉFUGIÉ.ES LGBTI :

- s'informer/se former sur les questions LGBTI en général, et sur les expériences des réfugié.es LGBTI en particulier
- développer ses capacités de dépistage et d'évaluation des situations problématiques, en particulier être sensible aux signes d'isolement et de détresse émotionnelle
- développer les compétences relationnelles nécessaires
- connaître les ressources genevoises, internes et externes à votre structure, sur les questions LGBTI et ne pas hésiter à les contacter pour toute question ou en cas de difficulté

#### QUESTIONNER ET ADAPTER SES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR LES RENDRE INCLUSIVES :

- questionner ses propres représentations sur l'OSIG et les personnes LGBTI
- questionner sa pratique quotidienne et mettre à jour d'éventuelles inégalités produites par des dispositifs quotidiens d'apparence neutre
- amener ces réflexions au sein de l'équipe

### 2. INCLURE LA DIVERSITÉ SEXUELLE ET DE GENRE DANS SON TRAVAIL QUOTIDIEN

#### PROPOSER UN CADRE ACCUEILLANT ET SÉCURISANT POUR TOUTES :

- ne pas a priori catégoriser les personnes
- proscrire tout comportement reproduisant des discriminations à l'encontre des personnes LGBTI – comme de tout autre groupe – en particulier dans les interactions courantes : langage familier, plaisanteries, injures, etc.
- utiliser un langage inclusif et respectueux

## **ABORDER LA DIVERSITÉ SEXUELLE ET DE GENRE POUR FACILITER LA PAROLE DES PERSONNES CONCERNÉES AUSSI BIEN QUE LE VIVRE-ENSEMBLE :**

- afficher des messages visuels relatifs à l'OSIG (affiches, flyers des associations LGBTI locales, drapeaux arc-en-ciel, etc.)
- créer un espace de dialogue autour de la diversité sexuelle et de genre, que ce soit dans les échanges courants, de façon simple et décontractée ou en intégrant la thématique dans les activités du lieu (cours de français, visites d'associations LGBTI, etc.)
- aborder systématiquement le sujet dans les entretiens individuels

## **PRÉVENIR LES VIOLENCES :**

- clarifier le cadre collectif : non-discrimination, non-violence, respect de soi et des autres
- et les possibilités de recours ainsi que les mesures prises en cas de non-respect de ce cadre
- communiquer sur les droits des personnes LGBTI en Suisse
- reconnaître et nommer les violences LGBTI-phobes
- réagir à toute violence, qu'elle qu'en soit la cause, physique comme verbale, dirigée ou non contre une personne, que vous en soyez témoin ou qu'elle vous soit rapportée
- organiser des actions de prévention des violences et de dialogue autour des questions LGBTI, si besoin avec le soutien des acteurs associatifs genevois

## **3. ACCOMPAGNER LES RÉFUGIÉ.ES LGBTI**

### **GARANTIR UN CADRE DE CONFIANCE, RESPECTUEUX ET SÛR :**

- respecter l'auto-définition de la personne, et en particulier pour les personnes trans\* et intersexes, les genres, prénoms et pronoms choisis
- l'assurer des droits des personnes LGBTI en Suisse et de l'interdiction légale des discriminations LGBTI-phobes
- respecter la confidentialité des informations sur son OSIG

### **RÉPONDRE À LEURS BESOINS SPÉCIFIQUES :**

- identifier avec la personne ses besoins particuliers
- mettre en place des réponses adaptées, en concertation avec elle
- si la personne est d'accord, agir auprès des autres professionnels du réseau pour les sensibiliser à ses besoins spécifiques
- l'orienter vers des partenaires LGBTI-friendly dans le réseau asile
- l'orienter vers les associations LGBTI locales

# RESSOURCES LGBTI GENEVOISES ET ROMANDES

---

**Asile LGBT Genève – <https://lgbt.asile.ch>  
076 663 78 29 – Rue de la Navigation 36, 1201 GE**

Suivi individuel des réfugié.es LGBTI et accueil par les pairs.  
Propose des sensibilisations aux questions LGBTI pour les professionnel.les qui travaillent à l'accueil et l'accompagnement des personnes relevant du domaine de l'asile, ainsi que des sensibilisations aux questions LGBTI pour les publics migrants non-francophones.

**Association 360 – [www.association360.ch](http://www.association360.ch)  
022 741 00 70 – Rue de la Navigation 36, 1201 GE**

Association LGBTI, avec une permanence généraliste tous les jours de 10h à 19h. Propose un accueil spécialisé pour les familles arc-en-ciel, les personnes trans\*, les personnes bisexuelles, les aîné.es LGBTI, ainsi qu'un service juridique (permanence juridique les lundis toute la journée et les vendredis l'après-midi).

**Centre LAVI – [www.centrelavi-ge.ch](http://www.centrelavi-ge.ch)  
022 320 01 02 – 72 bd St Georges, 1205 GE**

Pour les victimes de violences. Accueil et écoute, aide psychologique, juridique et sociale, prise en charge des frais urgents, accompagnement auprès de la police et de la justice, orientation vers les professionnel.les compétent.es. Prestations gratuites et anonymes. Sur RV.

**CheckPoint Genève – [www.mycheckpoint.ch/fr/ge](http://www.mycheckpoint.ch/fr/ge)  
022 906 40 30 – Rue du Grand-Pré 9, 1201 GE**

Centre de santé communautaire (santé sexuelle, dépistage, vaccination) pour les hommes gays, bisexuels ou HSH. Permanences lundi et mercredi 16h-20h, et vendredi 12h-16h.

**CheckPoint Vaud –  
<http://www.mycheckpoint.ch/fr/vd/les-personnes-trans-au-checkpoint>  
Rue du Pont 22, Lausanne.**

Offre de soins pour les personnes trans\*. Permanences le lundi de 12h à 16h, de mercredi à vendredi de 16h à 20h.

**C+H Chrétien.ne.s et homosexuel.le.s – <http://cplush.ch>**

Association LGBTI. Rencontres, discussions, etc. A Genève et en Suisse romande.

**Dialogai – [www.dialogai.org](http://www.dialogai.org)**

**022 906 40 40 – Rue de la Navigation 11-13, 1201 GE**

Associations pour les hommes gays, bisexuels ou HSH.

**Fédération genevoise des associations LGBT –**

**[www.federationlgbt-geneve.ch](http://www.federationlgbt-geneve.ch)**

Regroupe 360, Dialogai, Lestime, Parents d'homos et Think Out.

Propose des sensibilisations et formations des professionnel.les dans le monde du travail et auprès des professionnel.les travaillant avec la jeunesse, en particulier au sein des établissements scolaires.

**Le LAB – <http://lelab.church/antenne/>**

Antenne LGBTI du Temple Protestant de Plainpalais. Rencontres un mardi par mois de 19h à 21h, pour les 16 à 45 ans.

**Lestime – [www.lestime.ch](http://www.lestime.ch)**

**022 797 27 14 – Rue de l'Industrie 5, 1201 GE**

Association féministe pour les femmes lesbiennes, bisexuelles, FSF, femmes trans\*, en non-mixité.

Permanences mardi et mercredi de 11h à 16h, vendredi de 15h à 19h.

**Le Refuge – [www.dialogai.org/refuge-geneve/](http://www.dialogai.org/refuge-geneve/)**

**022 906 40 35 – Rue de la Navigation 13, 1201 GE**

Centre d'hébergement pour les jeunes LGBTI de 18 à 25 ans qui se sont fait rejeter par leur famille; suivi individuel, écoute, soutien, médiation familiale. Permanence d'accueil du lundi au vendredi de 10h à 18h.

**Parents d'homos – <https://parentsdhomos.ch>**

A destination des parents d'enfants LGB. Travaille à favoriser le dialogue avec la famille, soutenir les parents, et échanger avec d'autres parents.

**Totem – [www.totemjeunes.ch](http://www.totemjeunes.ch)**

Pour les jeunes LGBTI et leurs ami.es jusqu'à 25 ans. Écoute, accueil et rencontres, tous les 2e et 4e mardis du mois.

# LES MOTS POUR LE DIRE

Vous trouverez ici du vocabulaire lié à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans les langues majoritairement parlées par les réfugié.es à Genève : anglais, tigrigna, arabe, espagnol, farsi et portugais.

La confiance et la qualité du lien étant essentiels pour aborder ces questions, nous avons choisi de ne pas proposer des phrases toutes faites, mais de traduire des concepts-clés.

Plusieurs termes et plusieurs manières de les utiliser coexistent au sein d'une langue donnée. Leurs usages sont dépendants de facteurs tels que l'appartenance géographique, le statut socio-économique, le degré de religiosité, le niveau d'éducation etc. Parfois, des termes péjoratifs peuvent être détournés et réappropriés par les personnes concernées en signe de fierté. Il est donc possible que des réfugié.es LGBTI utilisent d'autres termes pour parler de leur OSIG.

Néanmoins, le vocabulaire retenu ici devrait pouvoir vous aider à communiquer de façon respectueuse, bienveillante et efficace avec elles et eux, à faciliter les échanges et la compréhension mutuelle, et ainsi à établir le climat de sûreté nécessaire pour leur permettre de communiquer leurs expériences et leurs besoins.

**NON-CONFORMITÉ SEXUELLE ET DE GENRE**      Personnes, pratiques, attirances, identités et expressions qui divergent des normes et des attentes sociales associées au genre assigné à la naissance.

<b>anglais</b>	sexually or gender non-conforming
<b>espagnol</b>	disconformidad sexual o de género
<b>portugais</b>	não conformidade sexual ou de gênero
<b>tigrigna</b>	ዘይለሙድ ደጋግ ዝጎባለ {zeylumud tsotawi znbale}
<b>arabe</b>	الهوية الجنسية غير مطابقة أو الجنس {al.huiat al.jinsiat ghyr mutabaqat 'aw al.jins}
<b>farsi</b>	تفاوت جنسی و جنسیتی {tafavote jensee va jenseeyatee}

**ORIENTATION SEXUELLE** Attirance amoureuse et/ou sexuelle envers des personnes de même genre, d'un autre genre, de plus d'un genre.

<b>anglais</b>	sexual orientation	
<b>espagnol</b>	orientación sexual	
<b>portugais</b>	orientação sexual	
<b>tigrigna</b>	ጾታዊ ዝንባሌ {tsotawi znbale}	
<b>arabe</b>	{al.mithlia al.jinsiya}	المثلية الجنسية
<b>farsi</b>	{gaerrayeshe jensee}	گرایش جنسی

**HOMOSEXUEL.LE** Personne qui ressent une attirance amoureuse et/ou sexuelle pour des personnes de même genre.

<b>anglais</b>	homosexual	
<b>espagnol</b>	homosexual	
<b>portugais</b>	homossexual	
<b>tigrigna</b>	ዝብረሰጾማዊ {gbresedomawi}	
<b>arabe</b>	{mithli al.jins}	مثلي الجنس
<b>farsi</b>	{hamjensgaerra}	همجنس گرا

**LESBIENNE** Femme qui éprouve une attirance amoureuse et/ou sexuelle pour des femmes.

<b>anglais</b>	lesbian	
<b>espagnol</b>	lesbiana	
<b>portugais</b>	lésbica	
<b>tigrigna</b>	ዝብረሰጾማዊት {gbresedomawit}	
<b>arabe</b>	{mithliya}	مثلية
<b>farsi</b>	{hamjensgaraye zan}	همجنسگرای زن

**GAY** Homme qui éprouve une attirance amoureuse et/ou sexuelle pour des hommes.

<b>anglais</b>	gay	
<b>espagnol</b>	gay	
<b>portugais</b>	gay	
<b>tigrigna</b>	ዝብረሰጾማዊ {gbresedomawi}	
<b>arabe</b>	{mithli}	مثلي
<b>farsi</b>	{hamjensgaraye mard}	همجنسگرای مرد

**BISEXUEL.LE** Personne qui ressent une attirance amoureuse et/ou sexuelle pour des personnes de même genre et pour des personnes de genre différent.

<b>anglais</b>	bisexual	
<b>espagnol</b>	bisexual	
<b>portugais</b>	bissexual	
<b>tigrigna</b>	ደርብ ጾታዊ ዝንባሌ	{drb tsotawi znbale}
<b>arabe</b>	{mazduj al.mil al.jinsii}	مزدوج الجنسي
<b>farsi</b>	{doejensgera}	دوجنس گر

**HÉTÉROSEXUEL.LE** Personne qui ressent une attirance amoureuse et/ou sexuelle pour des personnes d'un autre genre.

<b>anglais</b>	heterosexual	
<b>espagnol</b>	heterosexual	
<b>portugais</b>	heterossexual	
<b>tigrigna</b>	አንጻር ጾታዊ ዝንባሌ	{antsar tsotawi znbale}
<b>arabe</b>	{maghayir al.jins}	مغاير الجنس
<b>farsi</b>	{degaerjensgaerra}	دگرجنس گرا

**IDENTITÉ DE GENRE** Sentiment profond vécu par chaque personne d'être un homme ou une femme, entre les deux ou ni l'un.e ni l'autre, indépendamment de son sexe biologique.

<b>anglais</b>	gender identity	
<b>espagnol</b>	identidad de género	
<b>portugais</b>	identidade de gênero	
<b>tigrigna</b>	ጾታዊ መንነት	{tsotawi meninet}
<b>arabe</b>	{al.huiyat al.jinsaniya}	الهوية الجنسانية
	{al.huiyat al.jandaria}	الهوية الجندرية
<b>farsi</b>	{hoveeyate jenseeyatee}	هویت جنسیتی

**CISGENRE** Personne dont l'identité de genre correspond au genre assigné à la naissance.

<b>anglais</b>	cisgender	
<b>espagnol</b>	cisgénero/a	
<b>portugais</b>	cisgénero/a	
<b>tigrigna</b>	ትውልዳዊ ጾታ	{tiwildawi tsota}
<b>arabe</b>	{matabiq lil.huiyat al.jinsaniya}	مطابق للهوية الجنسانية
<b>farsi</b>	{hamahn jenseeyatee}	همان جنسیتی



**TRANSGENRE** Personne dont l'identité de genre diffère du genre assigné à la naissance.

<b>anglais</b>	transgender	
<b>espagnol</b>	transgénero/a	
<b>portugais</b>	transgénero/a	
<b>tigrigna</b>	ጸታዊ ለውጢ	{tsotawi lewti}
<b>arabe</b>	{al.tahawul al.jinsii}	التحول الجنسي
	{al.eubur al.jinsii}	العبور الجنسي
<b>farsi</b>	{tarajenseeyatee}	ترانجسیتی

**FEMME TRANS\* (OU MTF : MALE TO FEMALE)** Femme à qui le genre masculin a été assigné à la naissance.

<b>anglais</b>	trans woman	
<b>espagnol</b>	mujer trans	
<b>portugais</b>	mulher transgénero	
<b>tigrigna</b>	ኣንስታይ ጸታዊ ለውጢ	{anstay tsotawi lewti}
<b>arabe</b>	{mutahawilat jinsiaan}	متحوّلة جنسيا
	{eabirat jinsianaan}	عابرة جنسيا
<b>farsi</b>	{zanne terans}	زن ترانس

**HOMME TRANS\* (OU FTM : FEMALE TO MALE)** Homme à qui le genre féminin a été assigné à la naissance.

<b>anglais</b>	trans man	
<b>espagnol</b>	hombre trans	
<b>portugais</b>	homem transgénero	
<b>tigrigna</b>	ተባሕሪ ጸታዊ ለውጢ	{tebaëtai tsotawi lewti}
<b>arabe</b>	{mutahawil jinsiaan}	متحول جنسيا
	{eabir jinsianaan}	عابر جنسيا
<b>farsi</b>	{marde terans}	مرد ترانس

**INTERSEXE** Personne née avec des caractéristiques sexuelles ne permettant pas une catégorisation conventionnelle stricte en tant que mâle ou femelle.

<b>anglais</b>	intersex	
<b>espagnol</b>	intersexo	
<b>portugais</b>	intersexo	
<b>tigrigna</b>	ክለቴዊ ጸታ	{kleteawi tsota}
<b>arabe</b>	{thunayiyin al.huyiat al.jinsia}	ثنائي الهوية الجنسية
<b>farsi</b>	{beynajens}	بیناجنس

**HOMOPHOBIE** Éventail d'attitudes et de sentiments hostiles envers les personnes homosexuelles ou qui sont perçues comme telles.

<b>anglais</b>	homophobia
<b>espagnol</b>	homofobia
<b>portugais</b>	homofobia
<b>tigrigna</b>	ጸረ ግብረሰዶማው {tsere gbredomawi}
<b>arabe</b>	{rahab al.mithliat al.jinsia} رهاب المثلية الجنسية
<b>farsi</b>	{hamjensgaerra seteezee} همجنس گراستیزی

**TRANSPHOBIE** Éventail d'attitudes et de sentiments hostiles envers les personnes transgenres ou qui sont perçues comme telles.

<b>anglais</b>	transphobia
<b>espagnol</b>	transfobia
<b>portugais</b>	transfobia
<b>tigrigna</b>	ጸረ ጾታዊ ለውጢ. {tsere tsotawi lewti}
<b>arabe</b>	{rahab wakirahiat al.tahawul a.l.jinsii} رهاب وكرهية التحول الجنسي
<b>farsi</b>	{tarajenseeyatee seteezee} تراجنسیتی ستیزی

Une partie de ce contenu a été reprise du glossaire publié par ORAM, *Orientation Sexuelle, Identité de genre et Expression de genre: Terminologie Essentielle pour le Secteur Humanitaire*. Il contient plus de mots et plus de langues et est téléchargeable sur leur site, à l'adresse suivante :  
<http://oramrefugee.org/wp-content/uploads/2016/04/Glossary-PDF.pdf>

Les traductions ci-dessus ont été complétées par les personnes réfugié.es LGBTI du groupe Asile LGBT Genève ou par des proches du projet. Merci à elles et eux.



# INDEX

- Accompagnement** adapté aux besoins des personnes LGBTI → pp.24-31
- Accueil** inclusif et égalitaire pour tou.tes → pp.18-23
- Besoins spécifiques** → pp.12-17, liés au coming-out → pp.24-29, et accompagnement adapté → p.30, en santé → pp.32-33, dans l'accès à la protection → pp.35-40, protection contre les violences → pp.41-43
- Bisexuel.le** définition → p.6
- Cadre légal** protection de la diversité sexuelle et de genre → p.10, OSIG dans le droit d'asile → p.11
- Cisgenre** définition → p.5
- Cisnormativité** définition → p.18, conséquences → p.18
- Coming-out** définition → p.24, obstacles au → p.24, faciliter le → pp.24-29, outing → p.27, bonne pratique pour le travail en réseau → p.31, difficultés dans la procédure d'asile → p.35
- Communauté LGBTI** accès difficile → p.16, orienter vers la → p.28-29, ressources genevoises → p.50-51
- Communauté nationale d'origine** éloignement → p.16, comme danger → p.41, le recours à un.e interprète → pp.27-28
- Conditions d'accueil des réfugié.es** et exposition aux violences → pp.14-15 et → pp.41-42, et éloignement des structures de soutien → p.41
- Défense juridique** → pp.35-40
- Demandes de protection pour des motifs liés à l'OSIG** en augmentation → p.12, reconnaissance légale → p.13, obstacles aux → pp.35-40
- Discriminations basées sur l'OSIG** interdictions légales → p.10, approche aveugle et reproduction des → pp.19-20, exemples de → p.20
- Discriminations basées sur l'origine** et communauté LGBTI → p.28
- Droit d'asile** et diversité sexuelle et de genre → p.11, reconnaissance des persécutions liées à l'OSIG → p.13, défense juridique → pp.35-40
- Égalité/inégalité** juridique pour les personnes LGBTI → p.15, reproduction des inégalités → p.20, comprendre les inégalités basées sur l'OSIG → p.19
- Facteurs de protection** absence → p.19
- Familles arc-en-ciel** définition → p.9
- Gay** définition → p.6
- Genre** définition → p.5, expression de genre → p.6, identité de genre → p.5, rôle de genre → p.6
- Hébergement** difficultés et besoins → p.41
- Hétéronormativité** définition → p.18, conséquences → p.18
- Homophobie** d'État → p.12, en Suisse → p.15
- Identité de genre** définition → p.5, transidentité → pp.8-9, intersexuation → p.7
- Intersexe** définition → p.5, intersexuation → p.7

**Invisibilité des personnes LGBTI** conséquences de l' → pp.16-17, comme conséquence de l'hétéronormativité/cisnormativité → p.18, approche aveugle à l'OSIG dans les structures d'accueil → p.20, et isolement social → pp.16-17, et accès aux ressources → p.16, et accès aux soins → p.32, et accès au droit d'asile → p.35, et langage → p.22

**Lesbienne** définition → p.6

**Orientation sexuelle** définition → p.6, bisexualité → p.6, hétérosexualité → p.6, homosexualité → p.6

**Outing** définition → p.27, mise en danger → p.42

**Persécutions liées à l'OSIG** spécificités → p.12, et droit d'asile → pp.12-13, et reconnaissance dans les procédures d'asile → pp.35-40

**Préjugés** et apparences → p.18, et méconnaissance → p.19

**Santé** fragilité psychique et sociale → p.17, difficultés des acteurs de → p.32, vulnérabilités spécifiques en → pp.32-33

**Sexe biologique** définition → p.5

**Transgenre** définition → p.5, transidentité → p.5, bonne pratique pour un accueil respectueux → p.23, transidentité → pp.8-9

**Transphobie** d'État → p.12, en Suisse → p.15

**Violences LGBTI-phobes** dans le pays d'origine → pp.12-14, dans le pays d'arrivée → pp.14-15, liées aux conditions d'accueil des réfugié.es → p.14 et → p.41 et → p.41, en Suisse → p.15, prévenir les → pp.41-46, banalité des → p.42, bonne pratique en cas de violence verbale → p.46

**Vivre-ensemble** promouvoir le → pp.41-46

**Vulnérabilités spécifiques** → pp.12-17, en santé → pp.32-33, dans l'accès à la protection → pp.35-40, et accompagnement adapté → p.30, exposition aux violences → pp.41-43







